

ECOLO Anderlecht
Programme 2012-2018

Sommaire :

Action sociale	p.3
Administration communale	p.6
Commerce	p.8
Culture + NL	p.9
Démocratie et participation	p.14
Développement durable des quartiers fragilisés	p.17
Emploi	p.18
Enfance	p.20
Enseignement + NL	p.22
Finances et fiscalité	p.27
Jeunesse	p.29
Logement	p.32
Mobilité – Espace public	p.35
Nord/Sud	p.38
Politique des aînés	p.39
Police	p.42
Prévention et sécurité	p.45
Qualité de la vie	p.47
Santé	p.51
Urbanisme	p.53
Sport	p.56

Action sociale

CONSTATS

C'est au niveau local que se manifestent le plus les problèmes sociaux. L'ensemble de l'action sociale doit être pensée localement, mais aussi globalement. Le CPAS, centre de l'action sociale dans la commune, doit non seulement répondre au mieux aux situations qui appellent une aide d'urgence mais également être générateur d'initiatives en matière culturelle, économique, sociale, environnementale ou artistique.

La politique sociale est avant tout transversale, il s'agit pour Ecolo d'aborder la question de la politique sociale et de la solidarité dans l'ensemble des politiques menées et de prioriser l'action sociale pour répondre au mieux aux besoins des citoyens.

L'aide sociale est un droit, la solidarité doit se manifester à l'égard des catégories de la population les plus fragilisées. Malheureusement, trop fréquemment, cette aide vise uniquement à « réinsérer » les personnes dans le marché du travail, au détriment de leurs compétences réelles ou de leurs aspirations.

Il faut donner au CPAS les moyens humains et financiers d'assurer ses missions globales d'aide vis-à-vis de toute personne qui en a besoin, quelle que soit sa nationalité.

Le CPAS doit en outre associer les usagers à la définition de sa politique en les consultant, afin de faire des choix plus adaptés. Dans ce sens a été créé le Conseil Consultatif des usagers en 2010.

PROPOSITIONS D'ECOLO – GROEN!

Une politique de l'action sociale renforcée et concertée

- L'objectif est de mener des politiques sociales transversales et globales avec les autres échevinats et institutions. Le CPAS doit être le pivot central de la solidarité et de l'action sociale au niveau communal et rester attentif au fait que les questions environnementales peuvent aussi être des questions de justice sociale ;
- Malgré les restrictions financières, veiller à ce que le CPAS remplisse au mieux ses missions d'aide vis-à-vis de toute personne qui en a besoin, quelle que soit sa nationalité, et lui faire jouer pleinement son rôle d'outil de lutte et de prévention contre la pauvreté ;
- Développer une politique cohérente et concertée de l'action sociale avec tous les acteurs sociaux, en renforçant les synergies entre le CPAS, la commune (Echevinat de l'Action sociale) et les associations oeuvrant dans le domaine social ;
- Adapter la dotation communale au CPAS, actuellement insuffisante, à l'évolution de la situation sociale anderlechtoise et augmenter le budget alloué à l'Echevinat de l'Action sociale ;
- Dans un souci de bonne gouvernance, veiller à rechercher et utiliser systématiquement tous les subsides disponibles, régionaux, fédéraux et européens, ainsi qu'à améliorer le recouvrement des créances dues au CPAS ;
- Impliquer les usagers dans la politique d'action sociale, en poursuivant et développant la dynamique participative du Conseil Consultatif des usagers sociaux.

- Assurer une meilleure coordination des politiques sociales du logement et de la santé ainsi que des aides à domicile et des plannings familiaux, actuellement disséminées entre de multiples intervenants ;
- Optimiser la collaboration avec le niveau Régional et utiliser les ressources locales en vue de rédiger un rapport annuel sur la pauvreté à Anderlecht, en concertation avec les associations et les personnes aidées concernées, pour en faire un outil d'évaluation et de propositions destiné à tous les intervenants sociaux (services communaux, associations...);
- Encourager le travail en réseau des acteurs locaux, favoriser les comités d'usagers du CPAS et continuer à proposer aux associations un support logistique afin de poursuivre la dynamique de la coordination sociale anderlechtoise ;
- Organiser la concertation entre les différentes structures d'accueil communales de l'enfance, notamment en ce qui concerne les enfants et les familles en difficulté, et faciliter l'accueil extrascolaire des enfants défavorisés ;
- Dissocier insertion sociale et insertion professionnelle : promouvoir un travail d'insertion qui ne soit pas limité à l'insertion professionnelle, mais qui soit un véritable travail d'insertion et d'émancipation sociale et culturelle offrant à tous l'occasion de reconstruire des liens sociaux, de reprendre confiance et d'accéder à l'autonomie ;
- Soutenir les initiatives d'émancipation des femmes n'ayant pas accès au monde du travail et de la formation, pour des raisons familiales ou culturelles ;
- Faciliter l'accès aux formations et à des activités pour les parents, notamment en améliorant l'offre de structures d'accueil des enfants, crèches ou haltes-garderies ;
- Rendre les informations compréhensibles aux nouveaux habitants et orienter les personnes en fonction de leurs besoins, en restant attentif à la problématique linguistique ;

Un accueil respectueux des usagers

- Optimiser les conditions d'accueil des usagers du CPAS en continuant la rénovation de la rue de l'Instruction par exemple ;
 - Renforcer l'accessibilité des services sociaux, par la création d'antennes de proximité dans les différents quartiers ;
 - Améliorer la qualité de la prise en charge des personnes en difficultés en visant à diminuer le climat de violence dans les salles d'accueil du CPAS ;
 - Renforcer, au sein du personnel du CPAS, un esprit de travail et d'accueil orienté vers le service à l'utilisateur, le respect de la dignité des personnes, l'analyse des problèmes soulevés, leur compréhension et la recherche de solutions concertées.
- **Des services d'aide sociale qui répondent aux besoins des personnes en difficulté**
 - Amplifier les services d'insertion socioprofessionnelle (ISP) ;
 - Créer une entreprise d'économie sociale « titres-services » ;
 - Renforce l'efficacité du service « médiation de dettes » du CPAS et créer des « écoles de consommateurs » ;
 - Développer la cellule « énergie » pour les dettes en eau, gaz ou électricité.
 - Veiller à rendre accessibles les activités culturelles, artistiques ou sportives aux catégories de population les plus fragilisées, en renforçant notamment la cellule culturelle et sportive du CPAS. En matière sportive, poursuivre et étendre l'usage des « chèques-sport » ;

- Renforcer l'aide à domicile afin de réduire le recours à un placement coûteux en maison de repos ;
- Augmenter le nombre des appartements de transit, notamment pour les personnes victimes de violences conjugales ;
- Favoriser l'articulation d'un suivi individuel et d'un travail de type collectif pour améliorer à la fois la situation financière et la qualité de vie, pour valoriser les compétences, créer des liens sociaux et permettre à chacun d'accéder à l'autonomie (via par exemple des ateliers énergie, alimentation saine ...) ;
- Encourager et soutenir les initiatives telles que les Services d'Echange Local (SEL) et autres initiatives de solidarité et d'échange au sein d'un quartier ou d'une commune. Mettre des assurances « volontaires » à disposition des SEL et des associations de volontariat ;
- Encourager les initiatives de quartiers, par exemple les jardins et composts collectifs ou les fêtes de voisins.

De meilleures conditions de travail pour les travailleurs sociaux

- Accroître le nombre d'assistants sociaux du CPAS pour atteindre un chiffre optimal d'un assistant social pour 100 dossiers, engager du personnel administratif supplémentaire pour permettre aux assistants sociaux de se consacrer davantage au travail social ;
- Améliorer la satisfaction au travail des assistants sociaux par une meilleure prise en compte de leurs difficultés et par une valorisation de leur activités ;
- Développer une politique concertée de formation du personnel et des assistants sociaux avec une spécialisation des assistants sociaux en charge de l'accueil des usagers réputés plus « difficiles » (toxicomanes, S.D.F...) ;
- Etablir la confiance entre toutes les catégories de personnel et les « politiques » du CPAS par une meilleure transparence entre tous et par le respect du travail de chacun et renforcer la communication entre les 4 niveaux : usagers, travailleurs, intervenants extérieurs, décideurs.

Vers une meilleure gestion du Home Van Hellemont

- Développer une gestion saine et performante tant au niveau de gestion humaine que financière ;
- Développer un projet de vie citoyen en phase avec les réalités sociales (projet de vie axé sur la dépendance physique et psychique des aînés) ;
- Développer une infrastructure adéquate à la fois aidante pour les résidents et suffisamment ergonomique pour les travailleurs.

Administration communale

CONSTATS

L'administration communale se doit de remplir le meilleur service possible à la population et d'être à la fois accessible, accueillante et performante. Le personnel communal a un rôle essentiel à jouer dans ce cadre. Pourtant, la gestion des ressources humaines est insuffisamment développée au sein de l'administration communale et se limite trop souvent à la simple gestion du personnel, sans vue prospective.

Administrer une commune, c'est aussi gérer les prestations à fournir à la population, élaborer le budget communal et assurer son exécution. Force est de constater que ce triple exercice n'est pas réalisé de manière optimale.

PROPOSITIONS ECOLO – GROEN!

Un accueil amélioré et des services plus accessibles

- Assurer une meilleure accessibilité de l'administration communale en termes d'horaires d'ouverture ;
- Mettre en place une véritable stratégie d'accueil dans les administrations locales, en développant, par exemple, un « pool d'accueil » suffisamment généraliste pour donner des informations de base ou orienter les demandeurs vers les spécialistes ;
- Développer l'accueil des nouveaux habitants de la commune ;
- Favoriser les services accessibles au public via Internet (mise en ligne de documents officiels, simplification des démarches administratives, ...).

Une gestion dynamique des ressources humaines

- Adapter le cadre pour qu'il tienne compte de l'évolution des besoins et des nouvelles politiques ;
- Développer une politique de ressources humaines avec recrutement objectif, par l'organisation d'examens, de concours, d'évaluation, de formation et, le cas échéant, possibilité d'évolution de carrière;
- Renforcer la lutte contre les discriminations à l'embauche au sein de la fonction publique communale en veillant à ce que le personnel soit le reflet des diverses composantes de la population anderlechtoise et en intégrant les principes parités hommes/femmes.

Une administration performante

- Améliorer la collaboration entre le législatif (conseil communal et/ou commissions de celui-ci), l'exécutif (échevin) et les fonctionnaires, tous impliqués dans la gestion communale via le règlement d'ordre intérieur (ROI) des organes délibérants ;
- En début de législature, organiser une évaluation, interne ou externe, du fonctionnement de la commune et de l'administration ; le rendre public dans la première année de législature, et l'accompagner d'un protocole d'amélioration ;
- Développer une transversalité entre les différents services communaux et du CPAS (par exemple, en créant des groupes pluridisciplinaires de gestion de projets) ;

- Etablir des tableaux de bords qui permettront de suivre et d'évaluer l'action du Collège ;
- Assurer la gestion du patrimoine communal de manière planifiée;
- Créer un service d'études au sein de l'administration afin de limiter le recours aux bureaux d'études extérieurs ;
- Intégrer les principes d'égalité hommes/femmes dans les différentes politiques et développer une « politique des genres », qui analyse systématiquement, pour chaque mesure envisagée, sa différence éventuelle d'impact sur les femmes et les hommes ;
- Veiller à ce que l'ensemble de l'action communale s'intègre dans la politique de développement durable ;
- Etudier la possibilité d'offrir des services décentralisés (bureaux volants, antennes de quartiers ...).

Commerce

CONSTATS

Le déclin du commerce de proximité dans le centre historique d'Anderlecht, se poursuit. Si l'une des raisons est en partie la diminution du pouvoir d'achat des habitants, l'implantation de très grandes surfaces en périphérie de la commune n'arrange rien.

Le soutien aux noyaux commerciaux passe par une politique concertée de réhabilitation de l'environnement urbain dans le centre historique, de qualité de l'éclairage urbain ou encore de gestion active de la mobilité et du stationnement. De plus, les associations de commerçants et les Atrium mènent une action utile et doivent être soutenus.

PROPOSITIONS ECOLO – GROEN!

- Soutenir les activités des 3 Atriums à Anderlecht (les 3 asbl dépendent d'un échevinat en jachère depuis 5 ans) ;
- Impulser de la pro-activité via une meilleure collaboration avec les Classes Moyennes ;
- Soutenir les associations de commerçants dynamiques (braderies, fêtes de quartier...);
- Refuser une nouvelle implantation commerciale de grande ampleur non-intégrée aux noyaux commerciaux existants ;
- Etendre et généraliser un guide des commerces et de l'Horeca à Anderlecht ;
- Favoriser le développement de terrasses pour l'Horeca ;
- Encourager la création de logements au dessus des commerces, par exemple kot étudiants dans le quartier Wayez ;
- Mettre en valeur le patrimoine et les équipements culturels situés à proximité des noyaux commerciaux ;
- Développer le potentiel culturel et touristique d'Anderlecht : Anderlecht Historique, la Collégiale millénaire et son béguinage, la Maison d'Erasmus, le Musée de la Gueuze, les Abattoirs et les caves de Cureghem etc, dans un souci d'homogénéité avec la Région ;
- Faciliter l'accès des commerçants aux nouvelles technologies (Internet) via les Atrium ;
- Valoriser la promotion du petit commerce et du logement ;
- Systématiser les appels d'offres aux commerçants et entreprises anderlechtoises, dans le respect de la loi sur les marchés publics ;
- Revaloriser les marchés locaux ; créer un marché bio dans le centre, le marché vaillance du mercredi après-midi ayant perdu toute crédibilité dans son initiative bio, améliorer le côté bio et local pour favoriser le cycle court ;
- Assurer un meilleur contrôle des commerces et des marchés (respect des lois sociales, hygiène, honnêteté des sources d'approvisionnement, ...).

CONSTATS

En tant que droit fondamental, la culture est un moyen pour tous de participer à la vie socio-culturelle de la commune. De plus, les événements culturels locaux peuvent être des lieux de rencontres pour tous les citoyens, créant du lien social ;

Par le biais des centres culturels, des bibliothèques, des académies, la commune dispose de différents outils pour favoriser l'accès à la création et à l'expression d'un maximum de personnes. Enfin, une politique culturelle vivante et ouverte sur le monde se construit avant tout multiculturalisme. Notre commune a un centre culturel qui travaille dans ce sens. Malheureusement, ce centre se heurte trop souvent aux décisions de l'échevinat : refus de mise à disposition des salles, spectacle « offert » par l'échevin le jour d'un événement a été organisé par le centre... Trop souvent la culture est au service de l'échevinat plutôt que le contraire.

PROPOSITIONS ECOLO – GROEN!

Le centre culturel comme opérateur principal de la politique culturelle francophone

- En ce qui concerne la culture francophone, on transférera tous les budgets des spectacles et la gestion des salles au centre culturel reconnu par la Fédération Wallonie Bruxelles. La gestion de ce centre en partenariat avec la commune mais aussi la Fédération Wallonie Bruxelles et les associations culturelles est le garant de son bon fonctionnement ;
- Le centre culturel veillera à s'investir davantage dans les différents quartiers et les différentes associations, en veillant à toucher tous les publics ;
- Il soutiendra les artistes et les compagnies en mettant à leur disposition des lieux de répétition, d'exposition et des ateliers d'artistes, en les informant des lieux disponibles sur la commune et dans les communes voisines et en leur proposant une aide logistique. Une attention particulière devra être accordée au soutien des jeunes artistes anderlechtois (groupes musicaux, danseurs,...) ;
- Il continuera son travail dans les écoles, tous réseaux confondus, de manière à toucher tous les publics et à sensibiliser les enfants aux différentes formes culturelles ;
- De même, il poursuivra le soutien à la Zinneke Parade et encouragera la participation d'un maximum d'acteurs anderlechtois ;
- Il veillera à garantir l'accès aux expositions à des heures adéquates pour le public. De même, il tissera des liens avec la maison d'Erasmus, ouverte le week-end, pour organiser conjointement des activités.

Un accès pour tous à l'expression artistique et culturelle

- Favoriser, par le biais des académies, bibliothèques, écoles,..., la création et l'expression des habitants, jeunes et moins jeunes, et leur formation aux disciplines artistiques ;
- Encourager les échanges culturels entre les acteurs francophones et néerlandophones ;

- Renforcer l'action de la cellule culturelle du CPAS, qui favorise l'accès à la production culturelle des personnes défavorisées ;
- Améliorer l'information concernant l'article 27, géré par le CPAS, visant à favoriser l'accès des personnes défavorisées à des spectacles.

Des événements culturels et festifs

- Développer et promouvoir un " Parcours d'artistes » à Anderlecht pour mieux faire connaître le travail des artistes anderlechtois et permettre des contacts avec le public ;
- Organiser un festival de musique ;
- Inviter la culture dans la rue lors d'évènements (par ex. : la journée sans voiture) ou pour permettre aux habitants de se réapproprier leur quartier (par ex. : organiser un spectacle de rue après de gros travaux publics) ;
- Encourager des animations et fêtes de quartier favorisant l'expression des différentes communautés présentes à Anderlecht ;
- Organiser et soutenir des activités intégrant une dimension interculturelle et Nord/Sud ;
- Utiliser tous les outils d'information existants pour informer les différents publics des activités artistiques et culturelles (journal communal, site Internet communal, panneaux d'affichage, colonnes d'information, Maison de la Participation,...). Il s'agit de promouvoir les activités des institutions culturelles (centre culturel, bibliothèque,...) mais également des associations de proximité.

Une valorisation du patrimoine communal

- Participer de manière dynamique à la protection des monuments et des sites situés sur le territoire d'Anderlecht ;
- Valoriser les monuments et sites de la commune (maison d'Erasmus, Collégiale, Béguinage,...), en veillant à renforcer leur accessibilité (outils d'information, extension des heures d'ouverture,...) ;
- Valoriser le patrimoine culturel communal par le biais de catalogues et de publications, l'organisation de promenades culturelles ou d'expositions thématiques et par une participation plus visible aux "Journées du Patrimoine" ;
- Développer le patrimoine culturel communal par l'introduction d'œuvres d'art dans l'espace public et dans les bâtiments communaux accessibles au public : sculptures, peintures, peintures murales, mobilier urbain ...

Algemeen

Culturele initiatieven geven kansen tot ontmoeting, tonen eigenheid en stimuleren wederzijds begrip. Als lokale overheid speelt de gemeente hierbij een belangrijke rol, meer zelfs, ze is essentieel als bemiddelaar tussen de verschillende bevolkingsgroepen in de breedste betekenis van het woord (kunstenaars, amateurs, professionele cultuurinstellingen, wijk- en buurtinitiatieven, erfgoedorganisaties, verenigingen waar armen het woord nemen, geïnteresseerden...) en moet als belangrijkste regulerende actor optreden voor zij die verstoken blijven aan cultuur. Want cultuur vormt een belangrijke emancipatorische hefboom voor het individu en heeft als gemeenschapsbevorderende werking een groot aandeel om de sociale cohesie van een buurt te versterken. De gemeente moet daarom bewoners en verenigingen prikkelen om zelf initiatief te nemen en dienen projecten actief te ondersteunen. Culturele initiatieven die nieuwe ontmoetingen

bevorderderen worden hierbij met voorrang behandeld.

Cultuur mag voor een lokaal beleid echter niet als een alleenstaande 'sector' worden beschouwd maar moet net door haar gemeenschapsbevorderend vermogen 'geïntegreerd' worden aangepakt. Dit betekent dat cultuur, sport, evenementen, toeristisch-recreatieve infrastructuur, een deel van jeugd samen wordt uitgebouwd. Nu staan er vaak hoge schotten. Uiteraard zijn er grote verschillen tussen sectoren, die een eigen aanpak verantwoorden, maar over het algemeen zijn de verwantschappen zeker wat doelstellingen en doelgroepen betreft, groter dan de verschillen en kunnen we in plaats van cultuur betere spreken van 'vrije tijd'

De algemene uitgangspunten hierbij zijn:

- de gemeente ontwikkelt een vraaggestuurd vrijetijdsaanbod, afgestemd op de steeds veranderende behoeften van de gebruiker, toegankelijk en betaalbaar voor iedereen ;
- een gemeente die niet in hokjes denkt, maar een **geïntegreerd vrije tijdsbeleid** uitwerkt dat bruggen slaat tussen de verschillende diensten, ze waar kan samenbrengt, en leidt tot een verhoogd kwalitatief aanbod ;
- een gemeente die initiatieven van burgers en verenigingen beter ondersteunt. Die alleen dingen programmeert die particulieren niet kunnen aanbieden ;
- een gemeente die spontaan initiatief niet in bestaande structuren en systemen dwingt maar integendeel flexibel wil tegemoetkomen.

Enkele voorbeelden van een geïntegreerde visie:

- het op elkaar afstemmen en vereenvoudigen van allerlei procedures, inschrijvingsformulieren, tarievenstructuren, subsidieregelingen, gebruiksreglementen...tussen de diverse vrijetijdsdiensten;
- kalendermanagement en programmering: er voortdurend over waken dat de gemeente niet in de plaats maar aanvullend programmeert op verenigingen, zoveel mogelijk concurrentie met bestaande programmering vermijdt;
- communicatiebeleid: de kanalen van de lokale overheid meer gebruiken om initiatieven van burgers te verenigingen bekend te maken en te promoten, minder ter promotie van het gemeentelijk beleid op zich;
- uitbouw vrijwilligerswerking: werving, statuut, verzekering, vorming, poolvorming, (tijdelijk) ter beschikking stellen aan verenigingen en organisaties...

Voorstellen van Groen Anderlecht mbt het Nederlandstalig cultureel aanbod

- De driehoek Bibliotheek- Gemeenschapscentrum - Cultuurbeleidscoördinator vormt de basis van een lokaal vrije tijdsaanbod. Deze wordt aangevuld met de belangrijkste culturele spelers. De gemeente erkent de structuur van het **Kunstenbanket als (in)formele organisatie** en sluit een meerjarige convenant af met deze structuur om een wederzijds afsprakenkader vast te leggen. Ook met de scholen van Anderlecht worden verbanden gelegd in het kader van het Brede School concept.
- Er komt een **formeel overlegovergaan** tussen deze Nederlandstalige organisaties en de Franstalige vrije tijdsverenigingen. Hierbij wordt een permanente uitwisseling van informatie vooropgesteld, die leidt tot gemeenschappelijke initiatieven en afstemming.

- De **zwaksten** in de maatschappij worden op een actieve manier betrokken in het vrije tijdsaanbod en bestaande acties binnen het OCMW worden door de vrije tijdssector actief benaderd;
- De gemeente ontwikkelt een **artiestenparcours** in Anderlecht ;
- De gemeente ondersteunt de **Zinneke Parade** en stimuleert maximaal de participatie aan dit sociaal artistiek project ;
- De gemeente ondersteunt **culturele buurtinitiatieven** ;
- De gemeente organiseert een **alternatief muziekfestival** tijdens de autoloze zondag waarbij stilte het vertrekpunt vormt. Tijdens deze autoloze dag worden op verschillende plaatsen in de gemeente akoestische concerten georganiseerd, net om het potentieel van de stilte ten volle te benutten. Hierbij worden plekken naar voor geschoven die anders niet bruikbaar zijn (onveilige pleinen, kruispunten, transitstraten...) Ook op het vlak van productie en catering wordt op een duurzame manier een aanbod gecreëerd met producten van lokale producenten en met alternatieve vormen van energievoorziening. Het (inter)nationale talent van eigen bodem dient als basis voor de programmering.
- **vrijetijdspas**: we vervangen al die kaarten, passen en abonnementen voor de bib, sport, cultuur, jeugd... door 1 vrijetijdspas. Elke inwoner kan die opladen volgens zijn behoeften aan vrijetijdsbesteding. Aan deze pas worden sociale kortingen gekoppeld (vb OCMW steuntrekkers (art 27), leeftijdsgebonden kortingen ...) en men kan hem ook gebruiken bij niet-gemeentelijke organisaties. Bv om korting te krijgen op het lidgeld van de sportclub, om naar het CC te gaan of naar een fuif, in het kader van de brede school... Met deze pas kan men ook online lokalen en sportterreinen reserveren, inschrijven voor sport- of vakantiecampen, tickets reserveren voor alle mogelijke activiteiten, deuren openen van lokalen... ;
- -Er moet voldoende **infrastructuur** zijn, geschikt voor de activiteiten die mensen wensen te doen, geografisch goed verdeeld over de verschillende buurten, met voldoende personeel, makkelijk te reserveren en met werkbare reglementen. Duurzame en energiezuinige renovatie van oude infrastructuur. Atelierruimtes voor kunstenaars en gezelschappen, repetitielokalen voor de amateurkunsten en muziekgroepen. Jonge kunstenaars verdienen extra aandacht. Samenwerking met de lokale scholen waar cultuur, sport enz. een plaats krijgt, ook naschools;
- **-Materiële ondersteuning**: podia, afsluitingen, klank- en licht...
- -Sterkere interactie tussen het lokale amateurkunstenleven en de kunstacademies.
- -Pleidooi voor een concreet plan om de gemeentelijke **vrijetijdsinfrastructuur energie-efficiënt** te maken. De globale CO-2 uitstoot van de vrijetijdsinfrastructuur moet ernstig verminderen. Nieuwe gebouwen moeten in elk geval voldoen aan strenge energieprestatienormen en er is aandacht voor ecologische design en materialen.

Cultureel en Onroerend Erfgoed

Algemeen

*De gemeente werkt actief mee aan initiatieven die het cultureel en onroerend erfgoed ondersteunen. Hierbij worden **vier kerntaken** (behoud, beheer, documentatie, ontsluiten) als basis genomen voor het reglemenatair kader en ondersteuning. Dit gebeurt **integraal** (de vier kerntaken komen elk voldoende aan bod) en **geïntegreerd** (want erfgoed komt immers ook steeds meer in andere sectoren aan bod). Verschillende soorten*

organisaties kunnen dus erfgoedgerelateerde aspecten in hun werking hebben (bijvoorbeeld organisaties die cursussen geven over oude kunstvormen en technieken, die documentatie verzamelen en ontsluiten; of kunstenaars, bedrijven, verenigingen die zich bewust worden van het belang van hun archief, die beschikken over een collectie voorwerpen ...). Erfgoed heeft met andere woorden vele raakvlakken binnen cultuur, met onder meer kunsten en amateurkunsten, met sociaal-artistieke werkingen, maar ook binnen jeugd, sport, onderwijs, welzijn tot een expliciete zorg voor het gemeentelijk archief. Verder besteedt de gemeente extra aandacht aan projecten waar de interculturele dialoog voorop staat.

concrete voorstellen:

- De uitbouw van een **eigen erfgoeddienst**, al dan niet samen met naburige gemeenten. Die kan een rol spelen in de ontsluiting van erfgoed en de opbouw van een sterker draagvlak, bij advisering van opname op inventarissen, bij bescherming en restauratie. De School inh de Van Wingestraat of de Curohall zijn twee goede voorbeelden waarbij een eigen erfgoeddienst een belangrijke taak kan vervullen;
- Een **hedendaagse omgang** met het eigen gemeentelijk erfgoed: een groot respect voor het object moet blijven, maar het moet kunnen worden ingezet voor hedendaagse functies en toepassingen. We moeten durven innoveren. Erfgoedzorg is een uiting van duurzaam beleid;
- **Kerkelijk erfgoed**: het wordt een steeds grotere zorg. Bewaren is nodig, maar niet stilstaan. We moeten aan deze grote gebouwen, waarvan er in de komende tijd steeds meer zullen vrikomenj, een nieuwe waardevolle invulling geven. En de ingreep moet reversibel zijn. We kunnen het beter een hedendaagse invulling geven, dan het te laten verloederen, te vernietigen of te ontkennen. We komen daar het beste toe in overleg met de kerkelijke instanties;
- **actieve deelname** aan zowel de erfgoeddag, de Week van de Smaak als aan de Monumentendagen.

Démocratie et participation

CONSTATS

La commune a la réputation d'être le niveau de pouvoir le plus proche du citoyen. C'est avec l'administration communale que le citoyen est le plus souvent en contact. Pourtant, il n'est pas toujours bien informé de ce qui se passe dans sa commune ou son quartier. Il est donc capital qu'il ait un accès facile à l'information.

Pourtant pour ECOLO, l'information ne suffit pas. Le citoyen doit pouvoir participer de manière active à la gestion de la commune. Rien n'existait en la matière en 2000. Aujourd'hui, un service Participation a été créé à Anderlecht. Celui-ci a dynamisé le dialogue entre l'administration communale, les associations et comités de quartiers. Des expériences participatives ont vu le jour dans différents domaines, mais elles demeurent isolées. Cependant, on a constaté à plusieurs reprises des enquêtes publiques bâclées, insuffisamment annoncées qui n'ont rassemblés que quelques habitants (PCD, Agenda 21...). On doit avancer dans la relation entre le citoyen et la commune et stimuler la démocratie participative.

La démocratie se verra aussi renforcée en améliorant la confiance dans le politique. Cette confiance passe notamment par le non-cumul des mandats et par le respect scrupuleux des règles d'éthique ainsi que par une transparence plus importante des décisions d'intérêt public et collectif.

PROPOSITIONS ECOLO – GROEN!

Un dialogue continu avec les citoyens

- Publier le projet de budget communal et le publier sur le site internet de la commune quand il est approuvé ; l'accompagner d'une note didactique explicative et de séances publiques d'information ;
- Publier une newsletter périodique à laquelle les citoyens qui le souhaitent peuvent s'abonner ;
- Désigner un-e fonctionnaire chargé-e de l'information des citoyens ;
- Procéder, à mi-législature, à une évaluation quantitative et qualitative des pratiques de participation mises en place, évaluation qui, accompagnée de ses conclusions et recommandations, sera débattue et adoptée en séance du conseil communal ;
- Impulser des débats publics sur les grands enjeux communaux (Plan Communal de Développement, Agenda 21,...).
- Mettre en place des moments structurels de rencontres dans les différents quartiers entre le Collège et les habitants pour rendre compte des actions réalisées et prendre en considération les demandes des habitants ;
- Développer les outils d'information existants dans le sens d'une plus grande participation des acteurs (ouverture aux associations et comités de quartiers, interactivité du site Internet, journal des usagers sociaux au CPAS...);
- Donner de la visibilité aux femmes dans les outils de communication de la commune (bulletin communal ...);
- Adopter une charte de fonctionnement du bulletin communal et créer un comité de rédaction mixte, à la fois composé d'élus de tous les partis démocratiques présents au conseil et de représentants de la population (par exemple: une représentation des comités de quartiers); Veiller au pluralisme politique du journal communal ;

- Veiller à réduire la fracture numérique en ne tenant pas à l'écart les aînés, les personnes sans emploi, les jeunes en situation précaire (par exemple, en proposant des lieux publics d'accès à ces outils, en organisant des formations adaptées,...) ;
- Améliorer la diffusion et l'accessibilité des documents consultables par le public ;
- Améliorer la qualité de l'accueil du public à la Maison communale et dans les services de l'administration ; mettre en place une politique globale et cohérente en matière d'accueil ; développer l'accueil des nouveaux habitants ;
- Etre à l'écoute des demandes des habitants, en assurer le suivi efficace, informer clairement les habitants des suites apportées à leurs demandes ;
- Donner la possibilité aux citoyens d'introduire des réclamations envers les services administratifs de la commune et instaurer une médiation (éventuellement en association de communes) par l'engagement d'un médiateur indépendant relevant du conseil communal ;
- Appliquer de manière transparente le droit d'accès à l'information et aux documents demandés et rappeler régulièrement (via la presse communale, le site internet, la presse locale ...) les droits des citoyens en la matière.

Un renforcement de la participation des habitants

- Développer et systématiser les expériences de participation citoyenne dans les différents quartiers à l'instar des Ateliers de Travail Urbain, pour toutes les matières communales qui touchent de près le citoyen (aménagement de l'espace public, rénovation urbaine, culture, mobilité, jeunesse,...) ; donner les moyens nécessaires pour que ces processus participatifs se déroulent dans les meilleures conditions (outils d'information, personnel d'animation qualifié,...) ;
- Pérenniser et renforcer la Maison de la Participation comme espace citoyen destiné à accueillir les expériences participatives (réunions d'habitants, débats publics, expositions,...) et rassemblant toutes les informations utiles pour prendre part à la vie de la cité ;
- Le service de la participation veillera à inciter le citoyen à s'impliquer dans les projets de sa commune, notamment par le biais de formations à la participation citoyenne (créer et donner des outils pour participer) ;
- Créer ou redynamiser des Conseils consultatifs partout où la nécessité s'en fait sentir (seniors, personnes handicapées, usagers sociaux, prévention, locataires des logements sociaux, Conseil des enfants, ...), en leur donnant des moyens financiers ;
- Rechercher la parité de manière constante dans les conseils consultatifs (par exemple en visant la co-présidence femme/homme et la présentation de candidats des deux sexes dès que deux mandats dérivés sont à désigner à l'intérieur d'une même liste politique, en veillant à ce qu'ils soient composés de minimum 1/3 de membre féminin, ...) ;
- Promouvoir l'usage du droit d'interpellation du conseil communal ainsi que les résultats obtenus ;
- Soutenir les initiatives d'habitants en accordant des moyens aux associations et comités de quartier pour développer leurs projets.

Encourager la convivialité entre les citoyens

- Encourager et soutenir les projets de convivialité (fêtes de rue, animations de quartiers,...), en octroyant un soutien logistique ou financier ;
- Encourager les actions favorisant les rencontres entre voisins ou entre quartiers (fermeture d'une rue à la circulation,...), ainsi qu'au sein des logements sociaux ;
- Privilégier le dialogue et le travail avec les associations et comités de quartier ;

- Stimuler la formation de nouveaux comités d'habitants

Redonner confiance dans la politique

- Garantir la déclaration publique, par les élus, de leurs mandats et des rémunérations qui y sont liées. De manière générale, assurer l'exercice des mandats dans le respect scrupuleux de toutes les règles d'éthique et de transparence, quelle que soit l'instance concernée (commune, intercommunale, asbl paracommunale, société de logements sociaux,...) ;
- Elaborer un code de déontologie à annexer au règlement d'ordre intérieur du Conseil communal qui balise les relations entre élus et citoyens ;
- Exercer la fonction d'échevin à temps plein sans la cumuler avec d'autres mandats ou d'autres activités professionnelles rémunérées ;
- Initier et systématiser l'élaboration de rapports d'activités des mandataires siégeant dans les intercommunales, les asbl paracommunales, les sociétés de logements sociaux et en garantir la publicité, notamment par le biais d'une présentation annuelle en conseil communal et via le site Internet communal.
- Assurer la transparence et le respect les plus stricts des critères dans l'attribution des logements sociaux et communaux ;
- Faire présider le conseil communal par un conseiller autre que le bourgmestre et non-membre du collège ;
- Veiller à la formation continue des conseillers communaux, via des initiatives propres et en informant largement les élus de l'existence d'autres formations (notamment par l'Association de la ville et des communes).

Développement durable des quartiers fragilisés

CONSTATS

Les “ Contrats de quartier ” ont pour ambition de concentrer les moyens publics sur des périmètres déterminés et de tenter d’y attirer des moyens privés pour renforcer la dynamique publique de revitalisation d’un quartier. Ces opérations concernent la rénovation de logements publics et/ou privés, de l’espace public et le développement social du quartier.

De manière générale, on doit constater à Anderlecht que les investissements privés sont nettement inférieurs aux espérances, qu’une approche globale des projets de rénovation fait actuellement défaut, que le volet social manque souvent de cohérence et que la participation des habitants a été très limitée, à l’exception des expériences d’Ateliers de Travail Urbain.

PROPOSITIONS ECOLO - GROEN!

Les principes qui doivent être respectés pour assurer un développement durable des quartiers sont :

- La durabilité des interventions, qui doivent s’inspirer des principes de la Charte d’Aalborg et être inscrites dans le long terme;
- L’association des acteurs locaux aux projets ;
- Une approche globale, qui suppose un réel effort de coordination des différentes politiques et de concertation à tous les niveaux;
- La transparence dans la gestion des projets qui doit être lisible et compréhensible par l’ensemble des acteurs.

Plus concrètement, cela signifie :

- Soutenir un développement intégré des quartiers, c’est-à-dire pas seulement des logements et espaces publics, mais aussi de l’activité économique, des équipements sociaux et de santé, des activités culturelles, de la qualité environnementale et une vision durable de chaque projet ;
- Recentrer de manière permanente les programmes sur les habitants et leurs besoins; pour ce faire, la participation des habitants commencera le plus tôt possible, dès la phase de définition des objectifs et des options du programme;
- Améliorer l’information et la formation des acteurs locaux ;
- Accorder une priorité à l’embellissement des espaces publics ainsi qu’aux équipements collectifs et leur donner une vocation sociale
- Concentrer les investissements publics dans le logement dans des lieux stratégiques ;
- Mobiliser les acteurs de la politique du logement (Fonds du logement, SLRB, SDRB,...);
- Intégrer les critères de l’éco-construction, tout en veillant à ce que les loyers des logements rénovés restent accessibles aux populations des quartiers concernés
- Appliquer le standard « construction passive » pour toute nouvelle construction et le standard « basse énergie » pour toute rénovation complète d’immeubles existants ;
- Encourager le développement des Agences Immobilières Sociales actives sur le quartier ;
- Valoriser l’expérience acquise dans les contrats de quartier au profit des projets futurs ;
- Veiller à la pérennisation des actions et des équipements.

Emploi

CONSTATS

Le chômage est un problème qui touche l'ensemble de la région bruxelloise. En tant que commune de la première couronne, Anderlecht est particulièrement touchée, en particulier en ce qui concerne le chômage des personnes non qualifiées, des jeunes et des chômeurs de longue durée.

Si la plupart des leviers concernant l'emploi sont régionaux ou fédéraux, la commune à néanmoins un rôle dynamique et créatif à jouer en la matière.

Face aux tendances de plus en plus accrues de globalisation, Ecolo défend un développement local de l'économie. Créer un tissu économique de proximité, durable et non délocalisable via, par exemple, la revitalisation des noyaux urbains souvent abandonnés au profit de la périphérie, permet de répondre aux besoins des citoyens, de limiter les coûts sociaux et environnementaux et de créer des emplois de qualité.

Pour lutter contre le chômage et favoriser l'insertion socioprofessionnelle, la commune dispose d'outils importants que sont le CPAS (cellule d'insertion socioprofessionnelle), la Mission locale pour l'emploi, l'Agence locale pour l'emploi et le Centre anderlechtois de formation. Anderlecht a la chance de bénéficier également sur son territoire d'un centre d'entreprises particulièrement actif, avec lequel il convient de stimuler les collaborations.

PROPOSITIONS D'ECOLO – GROEN!

Une politique dynamique en matière de développement local et d'emploi

- Elaborer une stratégie globale de développement local durable au niveau de la commune, en intégrant notamment les préoccupations économiques, sociales et environnementales ;
- Soutenir et accompagner les initiatives locales en faveur de l'emploi qui s'inscrivent dans la stratégie définie, en veillant à susciter des expériences novatrices et à inclure la participation des acteurs concernés. Développer une politique proactive à cet égard ;
- Favoriser la création de services de proximité en collaboration avec les sociétés de logement social, le CPAS, la Mission Locale (par exemple, en mettant en place un service pour réaliser des petits travaux d'entretien et de rénovation au sein de logements sociaux), en veillant à garantir aux travailleurs concernés un véritable statut ;
- Faciliter les contacts et la création de réseaux entre les différents acteurs et institutions (habitants, associations, entreprises, pouvoirs publics,...) ; soutenir et accompagner les partenariats, via une **bourse de l'Emploi** ;
- Favoriser le développement de nouvelles filières de formations (par exemple, la poissonnerie, pour laquelle il y a une réelle demande) ou porteuses d'emploi (telles la réhabilitation du bâti ancien ; l'activité de gardien(ne) d'enfants,...), en initiant des formations adaptées ;

Un rôle renforcé de la commune

- Promouvoir, par différents biais, l'**économie sociale** comme acteur incontournable du développement local, en soutenant ou initiant des projets

d'économie sociale, en recourant aux services d'entreprises d'économie sociale lorsque c'est possible, par exemple dans les secteurs du bâtiment et de la rénovation ;

- Créer un service de l'emploi communal, plateforme rassemblant les offres d'emploi au sein de l'administration, ainsi que les formations disponibles ;
- Imposer la consultation de ce service lors d'engagement de personnel par la commune ;
- Recourir de manière proactive à tous les moyens mis à disposition des communes par les autres niveaux de pouvoir (fédéral, régional) pour développer l'emploi sur Anderlecht clarifier les subsides et les primes existantes ;
- Développer le potentiel culturel, touristique, commercial et HORECA d'Anderlecht, secteurs porteurs d'emploi (voir programme « Commerce ») ;
- Attirer, sur le territoire communal et dans le respect des règles en vigueur, les entreprises utilisant une main d'œuvre abondante et peu qualifiée afin d'y promouvoir la main d'œuvre anderlechtoise ;
- Pour toute nouvelle demande d'implantation de bureaux ou de grandes surfaces commerciales en dehors des noyaux commerciaux, veiller à négocier, dans le respect de la législation en vigueur, un accès facilité aux anderlechtois aux emplois créés dans ces implantations.

Amplifier les outils existants en matière d'emploi, de formation et d'insertion socioprofessionnelle

- Chercher à **améliorer l'efficacité** des services de la **Mission Locale** pour l'emploi d'Anderlecht qui offre, à l'attention de toutes les personnes à la recherche d'un emploi, un service de guidance, un module d'orientation socioprofessionnelle, une « table-emploi » facilitant la recherche d'emploi, des ateliers de recherche active d'emploi (RAE) ; garantir les moyens budgétaires suffisants pour assurer ces missions.
- Améliorer l'information sur les possibilités de formation et d'emploi des jeunes en particulier les jobs-étudiants, via le service d'emploi communal ;
- Intensifier l'offre de formations de la Mission Locale et du Centre anderlechtois de formation en veillant à rencontrer les besoins émergents et à développer des nouvelles filières, en visant les **partenariats avec les établissements professionnalisants** ;
- Renforcer la cellule d'insertion socioprofessionnelle (ISP) du CPAS ;
- Créer une entreprise d'économie sociale « titres services » ;
- Renforcer les services d'information aux PME & TPE et favoriser la concertation avec ces acteurs économiques, en favorisant l'extension des différentes antennes locales (couveuses d'entreprises) ;
- Jouer un rôle moteur dans la promotion de l'entrepreneuriat en portant une attention particulière à l'**entrepreneuriat féminin**. Ce soutien peut se réaliser notamment en assurant une plus grande flexibilité dans les tranches horaires des structures d'accueil y compris les crèches (sans porter préjudice au temps consacré à la vie de famille) ou la mise en réseaux des entrepreneurs et entrepreneuses au niveau local ;
- Développer les services à l'entraide, notamment **intergénérationnelle**, et les services de proximité ;
- Promouvoir les entreprises d'économie sociale dans les **cahiers des charges** des communes ;
- Soutenir les systèmes d'échange local (**SEL**) et l'introduction des monnaies alternatives
- Promouvoir les **potagers groupés** via la mise à disposition de terrains communaux.

Enfance

CONSTATS

Il existe dans notre commune des crèches communales qui accueillent les tout-petits mais tous n'ont pas cette chance. Pour pouvoir éventuellement être accepté dans une crèche communale, un enfant doit être inscrit dans le mois qui suit sa conception ! Les listes d'attentes sont longues.

Des garderies et des plaines de jeux sont organisées pendant les vacances scolaires, mais tous les enfants n'y ont pas accès, non plus. En outre, les espaces verts de la commune ressemblent parfois plus à des "crottoirs" qu'à des lieux de promenades ou de jeux.

PROPOSITIONS ECOLO – GROEN!

Une offre d'accueil étendue pour les 0-3 ans

- Améliorer l'offre d'accueil des tout-petits à Anderlecht, en créant notamment de nouvelles crèches ;
- Développer des haltes-garderies ;
- Réglementer les listes d'attentes dans les crèches en appliquant le « Décret Cigogne » (inscription en crèche uniquement à partir du sixième mois de grossesse) ;
- Améliorer la qualité de l'accueil en crèche en développant la formation continuée des professionnels de la petite enfance ;
- Mettre sur pied un service de garde d'enfants malades au sein des différentes structures d'accueil communales ;
- Améliorer et adapter l'espace public destiné notamment pour les plus petits (plaine de jeux adaptées, parc,...).

Pour les 3 – 15

- Coordonner au mieux les activités organisées sur un territoire donné (activités sportives, culturelles ...) et organiser les déplacements vers ces activités, via par exemple un ramassage collectif à vélo ou à pied (pedibus) ;
- Répondre aux besoins des familles en adaptant les horaires des activités d'accueil extrascolaire ;
- Faciliter l'accueil extrascolaire des enfants : ne pas réserver l'accueil aux seuls enfants de parents qui travaillent, rendre la participation financière accessible et modulable en fonction du nombre d'enfants, voire en fonction des revenus des familles ... ;
- Renforcer l'accès et l'intégration des enfants porteurs de handicap ;
- Porter une attention particulière au type de jeux et d'activités organisés afin que filles et garçons puissent y participer ;
- Tenir compte des enfants dans les politiques d'aménagement du territoire de la commune (espaces verts, plaines de jeux, trottoirs, terrains de sport ...) et dans le plan communal de mobilité (vers les lieux d'accueil extrascolaires, les crèches ...)

- Renforcer et promouvoir l'éducation à la santé par le sport, en soutenant le travail de formation des jeunes réalisé par les clubs sportifs, en visant l'accueil de tous et la complémentarité entre disciplines et clubs ;
- Renforcer et promouvoir l'éducation à la santé par l'alimentation durable dans les différents lieux d'accueil extrascolaires de la commune ;
- Offrir la possibilité aux enfants de bénéficier de vacances accessibles en dehors de la commune (via les camps par exemple).

Soutenir la parentalité

De plus en plus de familles vivent isolées dans leur quartier et ont besoin d'aide pour faire face aux difficultés vécues avec leurs enfants. Par ailleurs, les séparations de parents sont nombreuses et le nombre de familles monoparentales est en constante évolution (une famille sur trois à Bruxelles, une famille sur quatre en Wallonie). Dans l'écrasante majorité des situations, le parent isolé est une femme. Et très souvent, cette situation est couplée à une situation économique précaire.

- Créer et soutenir, quand ils existent, les lieux de rencontre et de parole, les espaces « parentalité ».

Favoriser La citoyenneté et l'intergénérationnel

La politique communale concerne aussi les enfants ! Ecolo souhaite donc accentuer la participation effective des enfants à la vie locale

- Créer des conseils consultatifs qui directement (par la participation au conseil) ou indirectement (par la participation aux actions organisées par le conseil) peuvent mobiliser beaucoup d'enfants d'une commune ;
- Favoriser les rencontres intergénérationnelles et interculturelles avec les enfants (ex : initiatives conjointes entre crèches, écoles ou maisons de repos, repas interculturels préparés avec des personnes d'origine étrangères de la commune ...).

Enseignement francophone

CONSTATS

A Anderlecht, l'importance de l'offre et du type d'enseignement proposés est très large (maternel, primaire, secondaire, ordinaire/spécialisé, supérieur). La commune compte 15.834 élèves scolarisés¹, c'est-à-dire résidant dans la commune et suivant l'enseignement obligatoire. La croissance démographique constitue un enjeu particulier.

Si la plupart des impulsions, décisions et orientations en matière d'enseignement proviennent du niveau « Communauté française » (Fédération Wallonie-Bruxelles), le niveau communal dispose de leviers susceptibles de mettre en évidence ce qu'Ecolo propose pour le système éducatif.

Quand on parle d'enseignement au niveau communal, il convient de distinguer, même si ceux-ci sont indéniablement liés entre eux, deux champs d'action. Il y a, d'une part, tout ce qu'une commune peut initier via les écoles dont elle est pouvoir organisateur (PO) et donc responsable et, d'autre part, tout ce qu'un échevin peut impulser en tant qu'échevin de l'enseignement, en particulier pour favoriser les collaborations entre les écoles des différents réseaux présents sur le territoire de la commune. Ce fut l'un des maillons faibles de cette législature.

Il est évident que l'école est le reflet de la société, mais, pour les écologistes, elle doit cependant être un levier essentiel pour changer la société en profondeur : elle est chargée d'un enjeu fondamental de transmission entre générations et de réinvention culturelle. En outre, elle a pour mission de contribuer à réduire les inégalités et de rendre ainsi notre monde plus juste. Si les différentes étapes de la scolarité obligatoire sont autant de paliers vers l'émancipation, celle-ci sera, pour Ecolo, autant sociale que personnelle, citoyenne et culturelle. La mixité sociale constitue un atout dans le développement de l'enfant.

La commune, en tant que pouvoir organisateur, s'est efforcée depuis 1999 de mettre en place le "Décret-Missions" et les prescrits légaux qui lui font suite, avec les modifications qui en ont résulté. Dans le cadre de son rôle de régulateur social pour favoriser l'égalité des chances, la commune a fait des efforts en vue de faire bénéficier les écoles les plus défavorisées des moyens prévus dans le cadre des discriminations positives aujourd'hui dénommées « enseignement différencié ». Des changements ont donc eu lieu dans le but d'améliorer l'offre et le fonctionnement communal. Toutefois on peut regretter d'autres changements tels que certaines fusions d'écoles et surtout la suppression de plusieurs d'entre elles durant les législatures passées. Par ailleurs, l'organisation des examens et les nominations de directions au sein du PO communal ont parfois été faites dans la précipitation alors que les départs à la retraite étaient connus de longue date. On doit aussi regretter le peu de contacts entre l'enseignement ordinaire et l'enseignement spécialisé. De plus, le temps passé par les enfants à la garderie avant ou après l'école est mal exploité tant sur le plan pédagogique que sur le plan socio-économique.

¹ Sources : Communauté française et Vlaamse Gemeenschap, calculs IGEAT ULB, paru dans http://www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/Files/IGEAT_F_Anderlecht/ consulté le 2012.04.29

Pour le surplus, le programme « Enseignement » d'Ecolo pour les élections régionales et communautaires de 2009 contient toutes les propositions d'Ecolo en matière d'enseignement.

PROPOSITIONS ECOLO

Mettre l'accent sur la qualité et le contenu des apprentissages

- Inciter les écoles à décroquer les apprentissages et à intégrer les enjeux sociétaux ;
 - Accompagner les équipes éducatives dans la poursuite d'un enseignement innovant et de qualité qui met notamment l'accent sur les apprentissages de base et sur l'apprentissage des langues (notamment via la mise en place de l'éveil aux langues, dès la maternelle) ;
 - Investir, à commencer par la formation des enseignants dans la maîtrise de la langue d'enseignement, prioritairement dans les écoles où un nombre important d'élèves ne parlent pas la langue de l'école à la maison ;
 - Veiller à ce que le projet d'établissement des écoles ambitionne de tenir compte des difficultés d'apprentissage des élèves issus de familles défavorisées et/ou dont la langue utilisée à la maison n'est pas celle utilisée à l'école (notamment par la remédiation) pour faire de l'enseignement fondamental un levier d'émancipation ;
 - Favoriser l'ouverture vers les technologies de l'information et de la communication (TIC) et faire de celles-ci des alliées dans le cadre des apprentissages et activités scolaires.
-
- **Un enseignement communal favorisant l'autonomie de l'élève**
 - Promouvoir un enseignement qui favorise l'intégration de la découverte, des savoirs et du savoir-faire par l'élève lui-même, dès le fondamental, apprendre à apprendre et intégrer les disciplines différentes seront les bases de la pédagogie ;
 - Promouvoir un enseignement qui favorise l'autonomie, le sens des responsabilités vis-à-vis de soi-même, des autres, de l'environnement et du patrimoine, de manière à promouvoir l'égalité des chances, la justice et la solidarité ;
 - Veiller au rééquilibrage entre les compétences intellectuelles, les compétences d'expression manuelle et corporelle et les compétences artistiques; en particulier, ne plus dévaloriser les capacités non intellectuelles ;
 - Favoriser les synergies entre l'enseignement traditionnel et l'enseignement artistique et socio-culturel ainsi que les synergies entre l'école et les acteurs culturels locaux.

L'école, lieu de démocratie vivante

- Faire de l'école un véritable lieu de démocratie et de participation en promouvant les projets pédagogiques d'établissement, en renforçant le rôle des conseils de participation, en soutenant les initiatives externes telles que l'aide à l'apprentissage de la lecture par les seniors, en favorisant l'intégration des cultures par des échanges de savoirs linguistiques, artistiques, culinaires... ;
- Rassembler la communauté scolaire autour d'un projet d'établissement porteur d'avenir ;

- Soutenir la mise en place de dynamiques participatives dans les écoles (conseil des élèves) et au niveau de la commune (remise en place du conseil communal des enfants et d'un conseil des jeunes)
- Favoriser en inter-réseaux les partenariats susceptibles de mettre l'école en projet sur la citoyenneté et sur l'écologie (notamment via l'adoption d'un Agenda 21² qui veille à impliquer les écoles) ;
- Garantir l'égalité de traitement pour tous, tous réseaux confondus, et rendre plus effective l'obligation de gratuité scolaire.

Une pédagogie active

- Promouvoir l'enseignement des langues par le jeu, les échanges culturels (en particulier la Communauté flamande) par l'expression corporelle et artistique, les activités culturelles, artistiques et sportives pendant les périodes de vacances scolaires ;
- Améliorer la collaboration entre l'enseignement ordinaire, l'enseignement spécialisé et le centre psycho-médicosocial et former les enseignants à détecter plus rapidement les difficultés scolaires ;
- Favoriser les initiatives de bénévolat et d'assistance tels que comités de lecture et d'écriture juniors/seniors, les comités de rattrapage...

Des outils pour lutter contre le décrochage scolaire et la violence

- Poursuivre la lutte contre le décrochage scolaire, notamment via le travail des médiateurs scolaires et des services du contrat de sécurité et de prévention (Antenne scolaire ; éducateurs de rue,...) ;
- Poursuivre la lutte contre la violence au sein des écoles ou aux abords de celles-ci, en intensifiant les interventions et le soutien psychologique des travailleurs psycho-sociaux de l'Antenne Scolaire au sein des écoles ;
- Favoriser les rencontres jeunes/police dans les écoles ;
- Développer et intensifier l'utilisation des outils de gestion de conflit, par exemple la Communication Non Violente (CNV) ou la médiation par les pairs ;
- Mettre en place un espace de partage de « bonnes pratiques pédagogiques » entre enseignants tous réseaux confondus ;
- Favoriser la création d'écoles de devoir et les soutenir.

Un accueil extrascolaire mieux coordonné

- Rouvrir une plaine de jeux pendant les vacances scolaires ;
- Avant et après l'école, développer la mise en place d'un accueil extrascolaire de qualité pour tous les enfants tel que défini dans le Décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre (mise en place des programmes de Coordination Locale pour l'Enfance) ;
- Renforcer la concertation entre tous les acteurs concernés et leur participation au sein de la Commission communale de l'accueil.
- **Favoriser l'enseignement de proximité pour dynamiser les quartiers, notamment par la promotion de la mobilité douce pour les déplacements scolaires**
- Impliquer les élèves et l'équipe éducative dans l'analyse des besoins et des possibilités en matière de mobilité ;

² L'Agenda 21 local est un plan d'actions pour le 21ème siècle œuvrant pour un développement durable au niveau local. Il est complètement subventionné à Bruxelles.

- Mettre en place des déplacements collectifs : covoiturage, rangs scolaires par quartier, apprentissage du vélo et trajets en groupe ;
- Sécuriser les abords des écoles via une signalisation appropriée et l'implication des agents de prévention ;
- Participer à la semaine de la mobilité ;
- Prévoir un parking vélo dans chaque école.

Des bâtiments et équipements scolaires adaptés

- Un des secteurs les plus concernés par le boom démographique à Bruxelles est bien entendu celui de l'enseignement. Il convient donc de rappeler qu'en la matière, des leviers d'action existent au niveau communal et qu'ils doivent constituer une priorité politique :
 - augmenter l'offre scolaire et construire de nouveaux bâtiments ;
 - soutenir la mise en place de projets pédagogiques innovants ;
 - garantir une égalité d'accès à l'enseignement communal ;
 - accompagner les équipes éducatives et de direction dans l'accueil des nouveaux publics.
- Dans la gestion des bâtiments scolaires, intégrer les recommandations du Plan Fédéral de Développement Durable (agenda 21) en ce qui concerne notamment la consommation d'énergie, de l'eau et des autres consommables ;
- Poursuivre et étendre l'ouverture des bâtiments scolaires, en dehors des heures d'école, aux associations sportives et culturelles.
- **Des repas scolaires de qualité, levier privilégié pour la promotion d'une alimentation équilibrée, saine et durable**
- Veiller, dans les cantines scolaires, à proposer une alimentation saine et équilibrée, offrir aux enfants un accès permanent à de l'eau potable (fontaines à eau) ;
- Instaurer un marché public unique inter-réseaux pour les cantines avec cahier des charges et clauses durables ;
- Mettre en place des collaborations avec les acteurs locaux de la santé, de la restauration et de l'agriculture ;
- Soutenir la mise en place, en partenariat avec des associations spécialisées, de potagers, de jardins et arbres fruitiers dans les écoles ;
- Pour ce qui concerne les repas scolaires, veiller à tenir compte autant que possible des allergies et intolérances alimentaires qui peuvent affecter certains élèves.
- **Une gestion planifiée du personnel au sein du PO communal**
- En ce qui concerne le personnel enseignant : assurer une meilleure planification des fins de carrières et des nominations de directions ;
- Renforcer la coordination avec l'administration centrale et développer une assistance plus soutenue sur le plan administratif aux directions et enseignants, en particulier pour la comptabilité des repas scolaires ;
- Développer la formation du personnel de surveillance et de garderie.

Enseignement néerlandophone

CONSTATS

La commune met à la disposition du public un réseau important d'écoles primaires et maternelles. L'éducation est une tâche importante où la commune a son rôle à jouer et Groen Anderlecht veut donner la priorité à l'enseignement fondamental. Nous soutenons une école ouverte à la découverte, aux autres cultures et à la société. Enfin, il est important que les enfants puissent vivre dans un cadre sain, agréable et confortable.

PROPOSITIONS GROEN!

Pour l'enseignement fondamental :

- Appliquer le principe de la gratuité de l'enseignement, même pour les activités extra-scolaires comme les voyages scolaires ;
- Augmenter le nombre de classes et encourager la formation de classes multiculturelles (par exemple Néerlandais - Arabe, Néerlandais - Espagnol);
- Utiliser les moyens mis à la disposition des écoles par la Vlaamse Gemeenschapscommissie et par la Vlaamse Gemeenschap pour l'accueil des enfants non néerlandophones comme par exemple, l' "Onderwijsvoorrrangsbeleid " et le " Nederlands Tweede Taal ";
- Responsabiliser les directions en ce qui concerne la gestion du personnel ;
- Augmenter l'indépendance des écoles locales;
- Encourager les contacts entre les écoles maternelles, primaires, secondaires et spéciales pour faciliter le passage éventuel d' élèves entre ces différentes écoles ;
- Etablir un plan d'investissement et de rénovation des bâtiments scolaires.

Pour l'enseignement secondaire :

- Poursuivre la réorganisation de l'enseignement secondaire et supérieur publics ;
- Fusionner plusieurs écoles du réseau public qui jouiraient d'une autonomie de gestion selon le modèle "de gemeenschapsschool".

Finances et fiscalité

CONSTATS

La situation financière de la commune d'Anderlecht est loin d'être florissante. Trois éléments expliquent essentiellement cette situation : le poids important de la zone de police ; le CPAS qui subit les conséquences d'un appauvrissement de la population ; la libéralisation du secteur de l'énergie qui a fait fondre les importants dividendes autrefois perçus par la commune. Cette perte n'est qu'insuffisamment compensée par la taxe sur l'ouverture des voiries.

Un autre élément qui met en péril la santé financière d'Anderlecht est l'exode urbain, qui concerne surtout les familles avec des hauts revenus et donc les impôts les plus élevés. Pour enrayer cet exode, mais pas uniquement pour cela, il importe de maintenir et d'améliorer le cadre urbain, et donc de poursuivre les investissements qui tendent à cette fin.

Il s'agit d'un immense défi pour la commune que de fournir un service de qualité à la population et d'offrir un cadre de vie agréable pour tous, sans menacer la santé financière de la commune. Cela nécessite une gestion efficace du patrimoine communal, mobilier et immobilier ; une recherche permanente de subsides ; une politique fiscale solidaire.

PROPOSITIONS ECOLO - GROEN!

- Maintenir la fiscalité communale (impôts et centimes additionnels) à un niveau proche de la moyenne régionale ;
- Intensifier la politique active de recherche des subsides à tous les niveaux de pouvoirs : régional, communautaire, fédéral et européen ;
- Améliorer la perception des taxes, notamment la taxe sur les immeubles abandonnés (bâti et non bâti), la taxe sur les bureaux et celles visant à pénaliser des comportements inciviques en matière de propreté et d'environnement ;
- Poursuivre une politique patrimoniale durable, privilégiant l'investissement à long terme, notamment par la reconstitution d'une régie foncière et par l'entretien et la rénovation du patrimoine communal bâti ;
- Revoir à la baisse le montant de certains frais administratifs pour l'obtention de documents à l'administration communale ;
- Mettre en place une politique financière socialement responsable, en particulier au niveau des placements financiers ;
- Garantir la transparence, l'éthique (introduction systématique de clauses sociales et environnementales) et la mise en concurrence des marchés publics, quel que soit le type de marché (adjudication, appel d'offre ou procédure négociée où une consultation de 6 firmes minimum sera requise) ;
- Augmenter l'efficacité des services communaux par une gestion dynamique des ressources humaines, incluant l'adaptation du cadre à l'évolution des besoins et des nouvelles politiques, ainsi que l'évaluation visant notamment à améliorer la formation du personnel et à doter les services des compétences voulues ;
- Réduire les coûts de fonctionnement de l'administration communale par une gestion active (utilisation rationnelle de l'énergie du papier, de l'eau, ...) ;
- Développer une information proactive en ce qui concerne le budget communal, en veillant à favoriser l'accès au plus grand nombre à la compréhension et la lisibilité du budget ;

- Introduire et systématiser l'analyse budgétaire en termes de genre et d'égalité femmes-hommes (gender budgeting) ;
- Travailler en collaboration avec les communes voisines pour toute une série de services et de structures, de manière à réduire les coûts des projets et en améliorer l'efficacité (par exemple : centrales d'achats, grandes infrastructures sportives, régies foncières ...).

Jeunesse

CONSTATS

Anderlecht est une commune « jeune ». En effet, la proportion de la population anderlechtoise de moins de 30 ans est supérieure à la moyenne en RBC. De plus, ce caractère jeune est d'autant plus marqué dans certains quartiers (Cureghem, Wayez,...). Cependant, malgré cette importance « numérique » et le fait que les jeunes d'aujourd'hui seront les adultes de demain, la jeunesse ne constitue pas toujours une priorité pour les pouvoirs communaux.

Pour permettre aux jeunes de participer pleinement au débat citoyen dans la commune, il est essentiel de leur donner les outils nécessaires, c'est-à-dire l'information et la formation. Il faut également leur donner vraiment la parole, en invitant les jeunes à s'exprimer sur leurs attentes et à prendre part à la vie communale.

Anderlecht possède un tissu associatif très dense et des mouvements de jeunesse de différentes confessions. La commune soutient, tant en termes de subsides que d'aide matérielle, les associations et les mouvements de jeunesse. Par ailleurs, d'autres pouvoirs publics proposent des subsides. Il faut poursuivre et intensifier le soutien aux associations et mouvements de jeunesse.

Beaucoup de jeunes sont, comme les adultes, victimes de la violence urbaine : rackets et agressions tant verbales que physiques. Les politiques de prévention et de sécurité en faveur des jeunes doivent être poursuivies de manière à répondre au mieux aux problèmes.

Les jeunes ont besoin d'espaces pour se rencontrer, pour s'exprimer ou pour faire du sport. Les différentes demandes en ce sens sont actuellement loin d'être satisfaites.

PROPOSITIONS ECOLO

Faire de la jeunesse un enjeu central et transversal au niveau communal

- dès le début de la législature communale, entamer la conception d'un plan jeunesse local en y associant les différentes compétences communales et l'ensemble des jeunes de la commune. Ce Plan, qui constitue un processus similaire à celui des Agenda 21, aura pour mission de définir les besoins des jeunes et la manière dont la commune peut y répondre. Ce plan jeunesse au niveau local est une véritable stratégie politique qui concerne tout ce qui touche les jeunes et répond aux défis de leur participation et de l'amélioration de leurs conditions de vie. Il est établi sur toute la durée de la législature et permettra d'agir de manière transversale sur toutes les politiques menées par la commune, en y accordant les moyens financiers (dont, entre autres, un budget participatif) et humains adéquats.

Développer l'information et la formation citoyenne des jeunes

- Informer les jeunes sur leurs droits et leurs devoirs dans le cadre de leur vie en société ;
- Faciliter l'information citoyenne des jeunes en développant des bibliothèques multimédia, en leur donnant l'accès aux journaux et à Internet dans les centres de jeunes et associations ;
- Inviter les jeunes à s'impliquer dans la conception de l'information qui les concerne, notamment sur le site communal et dans le journal communal ;

- Développer l'information sur les possibilités de loisirs, de formation et d'emploi en créant un guichet unique « jeune » au niveau communal, en développant un site internet actualisé et soutenant les centres d'information jeunesse (CIJ);
- Faciliter l'accès pour tous aux nouvelles technologies de l'information (par exemple par le développement d'Espaces Publics Numériques, par le soutien de structures existantes dans leur volonté d'améliorer l'accès des jeunes à ces technologies (bibliothèques, maisons de quartier ou encore maisons de jeunes,...) et par le soutien d'associations recyclant des ordinateurs, en développant l'utilisation de logiciels libres et donc gratuits..).

Développer la participation des jeunes à la vie de la commune et aux décisions qui les concernent

- Développer un organe consultatif de la jeunesse, représentatif de la diversité des âges, des genres, des cultures et des quartiers. Cet organe peut rendre un avis sur toutes les politiques qui concernent les jeunes, que cela soit d'initiative ou sur demande d'une des instances communales et pour lequel ces instances ont un droit de réponse argumentée. Enfin, veiller à ce que cet organe consultatif jeunesse dispose d'un budget propre dont il définira l'affectation.
- Poursuivre les activités favorisant les rencontres entre les jeunes de différents quartiers et favoriser, lors de ces rencontres, un esprit de tolérance, d'ouverture, de respect de chacun ;
- Inciter les jeunes à s'impliquer dans les projets de leur commune ou leur quartier, notamment par le biais de formations à la participation (prise de parole, animations...).

Développer des politiques de jeunesse coordonnées et en concertation avec le tissu associatif existant sur la commune

Les associations de jeunes ou qui travaillent avec les jeunes sont des partenaires précieux pour leur expertise et leur connaissance de la réalité des jeunes qu'ils côtoient quotidiennement. Ce qui implique, notamment :

- De considérer les associations de jeunesse comme de véritables partenaires des politiques de jeunesse menées par la commune et favoriser leur participation à la mise en place des politiques de jeunesse décidées par la commune ;
- De favoriser la coordination des structures jeunesse sur le territoire communal. Par exemple, en leur facilitant l'organisation d'une activité commune ;
- De s'assurer, en lien avec les Communautés et les associations actives sur le territoire, de l'existence et de la bonne coordination de services assurant le soutien et la prise en charge des jeunes en souffrance ou en décrochage (AMO, MJ, DAS ...) ;
- De soutenir et/ou participer, si nécessaire, à la création de ces services ;
- D'envisager le rôle de l'administration communale comme fédérateur des initiatives existantes et non comme opérateur, sauf s'il y a un manque à combler qui ne peut l'être par un opérateur déjà installé sur la commune ;
- Augmenter le soutien financier communal aux associations et mouvements de jeunesse et établir une attribution des subsides selon des critères clairs,

transparents et définis en concertation avec les acteurs associatifs et mouvements de jeunesse.

Dresser un état des lieux concernant l'offre, la demande, l'état des locaux, la disponibilité de ceux-ci et veiller à l'accès de tous les jeunes aux activités proposées, quels que soient le milieu socioculturel, l'origine, l'orientation sexuelle

- Veiller à offrir aux jeunes de la commune une palette de possibilité la plus large et la plus diversifiée possible, en tenant compte des conditions d'accueil spécifiques à un public jeune (ouverture en soirée, encadrement...);
- Maintenir une attention constante aux publics jeunes « 12-25 ans » qui sont trop régulièrement mis de côté ;
- Favoriser l'accès aux installations communales (infrastructures sportives, salles communales, écoles, Maisons de quartier,...) à toutes les organisations, qu'elles soient communales ou non ;
- Veiller à ce qu'en matière de culture, les jeunes aient accès à la fois à une offre adaptée et à la possibilité d'être eux-mêmes créateurs de culture (salles de répétition...);
- Multiplier les collaborations avec les jeunes et les autres publics qui les fréquentent, entretenir et embellir les plaines de jeux et open-space de quartiers, qui sont, pour beaucoup, les premiers lieux de rencontres sportives et qui permettent à des jeunes qui ne sont pas affiliés à des clubs sportifs de pratiquer les sports d'équipe ;
- Poursuivre la création et la rénovation des infrastructures sportives de proximité (terrains multisports, ...);
- Créer et aménager des espaces dans tous les quartiers qui permettent aux jeunes de se rencontrer dans un autre cadre que celui de la rue ;
- Dans le quartier de la roue, redonner rapidement des locaux à l'Uzine, leur permettant de continuer leurs activités ;
- Faciliter la réalisation de projets par l'octroi d'avances financières (micro-crédit).

La sécurité, un droit pour les jeunes aussi

- Augmenter et mieux organiser les moyens de prévention et de sécurité à l'entrée et à la sortie des écoles ;
- Intensifier les interventions et le soutien psychologique et social du service de prévention « Antenne Scolaire » dans les écoles ;
- Veiller à ce que le bureau d'aide aux victimes soit attentif et formé à l'accueil des jeunes ;
- Multiplier les rencontres jeunes/police dans les écoles et les associations ;
- Poursuivre le travail d'accompagnement des jeunes en difficultés par les éducateurs de rue et animateurs dans les différents quartiers ;

Pour lutter contre la violence, développer et intensifier l'utilisation des outils de gestion de conflit, par exemple la Communication Non Violente (CNV) ou la médiation par les pairs (par les jeunes eux mêmes).

Logement

CONSTATS

La Constitution proclame le droit pour tous à un logement décent. Cependant, un nombre croissant de ménages est contraint de consacrer une part de plus en plus large de ses revenus pour se loger. Le logement est l'un des enjeux fondamentaux pour notre société. Trop de personnes connaissent des difficultés à trouver un logement décent pour un prix abordable.

L'action de la commune doit donc porter sur deux axes : celui de l'accessibilité aux logements, en augmentant le nombre de logements loués à des prix abordables, et celui de la salubrité des logements. Un autre défi majeur consiste à anticiper la croissance démographique annoncée.

La commune dispose de leviers fondamentaux en matière de logement et joue par ailleurs un rôle essentiel dans la mise en œuvre des politiques décidées au niveau régional : de par sa proximité avec le citoyen et la connaissance fine de son territoire, elle constitue donc le maillon le mieux à même de cibler les actions les plus opportunes à déployer en matière de logement.

Cette action est aujourd'hui dispersée et insuffisamment concertée entre tous les acteurs publics et privés de la politique du logement.

Certains outils ont été développés : la taxe sur les immeubles abandonnés, la création de logements de transit, le soutien aux agences immobilières sociales,..., mais par une mise en œuvre trop lente ou insuffisante, leurs effets ne sont pas encore assez sentis.

En ce qui concerne le logement social, un énorme travail reste à accomplir pour augmenter le nombre de logements sociaux, réhabiliter le parc de logements et améliorer les conditions de vie des locataires.

PROPOSITIONS ECOLO - GROEN!

Une politique coordonnée du logement

- L'échevinat du logement doit assurer une réelle coordination entre les différents acteurs de la politique du logement.

Activer une politique sociale du logement

- Aider les Agences Immobilières Sociales (AIS) à augmenter le nombre de logements dont elles ont la gestion sur le territoire de la commune ;
- Lutter par tous les moyens contre les immeubles et terrains à l'abandon :
 - ➔ Inciter les propriétaires à rénover et à confier leur bien à une AIS,
 - ➔ Encourager l'occupation des logements au-dessus des commerces,
 - ➔ Faire mieux appliquer la taxe sur les immeubles inoccupés,
 - ➔ Recourir aux subsides régionaux pour l'acquisition et la rénovation d'immeubles abandonnés,
 - ➔ Mettre en œuvre le nouveau mécanisme de gestion publique (comme le prévoit le Code du logement) ;
- Créer au niveau communal et en collaboration avec la Région un observatoire du logement et des loyers qui établira entre autres un cadastre des logements vides et/ou insalubres ;

- Veiller, en collaboration avec l'administration régionale, à une mise en œuvre du Code du Logement en matière de salubrité, notamment en luttant contre les « marchands de sommeil » ;
- Soutenir la transformation des bureaux obsolètes en logements et imposer des charges d'urbanisme en faveur du logement dès que c'est possible ;
- Rechercher des solutions pour améliorer l'offre de logements étudiants, par exemple en créant une bourse au logement étudiant ;
- Poursuivre la création de logements de transit ;
- Créer une prime pour l'adaptation de logements aux personnes handicapées ;
- Favoriser une politique de maintien des personnes âgées à domicile pour éviter leur déracinement ;
- Mettre en place un guichet unique du logement (inscriptions pour les différents types de logements publics et AIS, informations, primes, CPAS ...).
- Ristourner les additionnels communaux au précompte immobilier pour les ménages primo-accédants modestes et moyens durant les cinq années suivant l'acquisition du logement.

Une politique dynamique et transparente des logements communaux

- Accélérer la rénovation des logements communaux ;
- Revoir les critères d'attribution des logements économiques (communaux) pour les rendre plus sociaux et moins discriminants ;
- Prévoir une politique de cohésion sociale au sein des logements communaux.

Une politique immobilière volontariste pour le logement social

- Mettre une priorité à la rénovation rapide des logements sociaux en mauvais état ;
- Créer davantage de logements publics en partenariat avec la Société du logement de la région bruxelloise (SLRB)
- Poursuivre la sécurisation des logements sociaux, notamment en matière d'incendie ;
- Créer des logements sociaux adaptés aux personnes handicapées ;
- Améliorer le cadre de vie des locataires par l'amélioration des abords des immeubles, la multiplication des équipements collectifs et par un meilleur entretien des communs ;
- Remédier plus rapidement aux petits problèmes techniques en augmentant le nombre de « concierges-ouvriers » ;
- Favoriser la réorganisation du secteur du logement social en développant les coopérations et mutualisations de service entre SISP dans la perspective d'une meilleure gouvernance du secteur et d'une réduction du nombre de sociétés de logements sociaux

Améliorer les conditions de vie des locataires du Foyer anderlechtois

- Améliorer l'accueil des candidats-locataires et des locataires ;
- Amplifier la politique de cohésion sociale avec le soutien actif de la commune et en collaborant avec les associations, afin de l'étendre à un maximum de sites ;
- Favoriser les services de proximité, en collaboration avec le CPAS, par la mise en place d'équipes pour réaliser des petits travaux d'entretien et de rénovation, par la création de « lavoirs sociaux »,...;
- Améliorer l'accompagnement des locataires en situation financière difficile en collaboration avec le CPAS;

- Améliorer et systématiser les visites des appartements par les services sociaux concernés ;
- Poursuivre l'amélioration de la communication entre le Foyer anderlechtois et les habitants en collaboration avec le Conseil Consultatif des Locataires (Cocolo).

Gérer le Foyer anderlechtois de manière éthique et transparente

- Pour attribuer les logements de manière juste et transparente, limiter le nombre des dérogations et les réserver aux cas exceptionnels et urgents ;
- Limiter strictement les rétributions aux administrateurs.

Intégrer la politique environnementale à la politique du logement

- Dans la logique du plan climat, concevoir tout nouveau logement selon le concept passif et toute rénovation au niveau « basse énergie » ;
- Prendre en compte la dimension écologique dans la réalisation, la rénovation et la gestion des logements publics (matériaux durables, performances énergétiques élevées);
- Réduire les charges des locataires, en réalisant des audits énergétiques et en intensifiant des investissements producteurs d'économies d'énergie (le cas échéant en recourant à des tiers-investisseurs) ;
- Veiller à une bonne information et sensibilisation des locataires en matière d'économies d'énergie, notamment en développant la collaboration avec la cellule Energie du CPAS ;
- Développer des projets de cogénération dans les grands ensembles de logements sociaux .

Mobilité – Espace public

CONSTATS

L'espace public est un bien commun. Les pouvoirs publics ont la mission de répartir son utilisation entre les différentes catégories d'usagers et d'y permettre le développement d'une vie sociale harmonieuse.

Trop longtemps destiné aux seuls automobilistes, l'aménagement de l'espace public doit également être conçu au profit des usagers tels que les piétons et les cyclistes. Pour Ecolo, il est nécessaire de redessiner l'espace public afin d'augmenter sa qualité environnementale et de permettre sa réappropriation par les usagers. Le renforcement de la convivialité et de la sécurité sont deux objectifs prioritaires qui nécessitent de mobiliser un panel de stratégies.

Pour récupérer des espaces pour les transports en commun, les vélos, les piétons ou les espaces publics conviviaux et verdurisés, il convient, partout où c'est possible, de réduire la place de la voiture, en circulation comme en stationnement, et de diminuer sa vitesse de circulation. Il est indispensable de limiter ou de canaliser le trafic de transit, notamment en favorisant les itinéraires en boucle.

Pour augmenter le partage et la convivialité, toutes les opportunités offertes par le code de la route seront également valorisées : zones de rencontre³, piétonnes ou semi-piétonnes, zones 30 ou résidentielles, rues réservées aux jeux⁴, chemins réservés au trafic non motorisé.

PROPOSITIONS ECOLO - GROEN!

Une mise en œuvre concertée du Plan Communal de Mobilité

- Poursuivre la mise en œuvre du Plan Communal de Mobilité (PCM) ;
- Systématiser la concertation des habitants et des usagers en matière de mobilité (commission consultative de la mobilité, commission vélo,...).

Une sécurisation des quartiers d'habitation et des abords d'écoles

- Généraliser l'aménagement de zones 30 dans les quartiers d'habitation afin de réduire la vitesse et diminuer le trafic de transit dans ces quartiers ;
- Finaliser la sécurisation des abords des écoles (signalisation, ralentisseurs de vitesse,...) ;
- Encourager les écoles et les soutenir dans la promotion de la mobilité douce et la mise en œuvre de différentes actions ;
- Mettre en place un ramassage scolaire à vélo et à pied (pédibus) ;
- Fermer certaines rues à la circulation automobile pendant les congés scolaires, pour en faire des rues réservées aux jeux des enfants ;
- Renforcer les actions de prévention et de répression des infractions au code de la route avec le soutien efficace des forces de police ou, à défaut, d'agents constatateurs habilités par le pouvoir communal.

Des aménagements pour les piétons et les cyclistes

³ Voir présentation sur http://fr.wikipedia.org/wiki/Zone_de_rencontre

⁴ Voir définition sur http://www.rjjschool-vtir.be/wegcode/files/code_de_la_route/la_voie_publicque/rues_reservees_aux_jeux.php?desti=frans

- Agrandir la zone piétonne dans le centre historique d'Anderlecht;
- Assurer une meilleure protection des piétons et des cyclistes, en multipliant notamment les passages pour piétons et en poursuivant l'aménagement de pistes cyclables ou en cas d'impossibilité des bandes cyclables ;
- Mettre en œuvre les itinéraires cyclistes communaux (pistes cyclables et fléchage);
- Généraliser, sur le territoire d'Anderlecht, les « Sens Unique Limités » (SUL), les sas cyclistes à tous les carrefours à feux ainsi que l'accès des vélos aux sites propres de la STIB;
- Poursuivre l'aménagement de parkings pour vélos dont certains seront couverts. Une attention particulière sera portée à leur sécurisation ;
- Autoriser les enfants à rouler à vélo dans les parcs ;
- Répondre aux besoins des usagers vulnérables, en finançant des formations à la pratique du vélo, en organisant des marches exploratoires (notamment pour identifier les obstacles à la mobilité douce et les zones insécurisantes) ou en introduisant dans l'évaluation des plans communaux de mobilité un chapitre sur le sujet.

Une politique des déplacements qui favorise l'intermodalité

- Encourager le personnel communal à effectuer les navettes domicile-travail en covoiturage, à vélo ou en transport en commun ;
- Inciter les entreprises situées sur le territoire communal à constituer des plans de mobilité pour leur personnel ;
- Développer le car-sharing (Cambio) et le système de vélos partagés (Villo);
- Réaliser les aménagements nécessaires (sites propres,...) en vue d'améliorer la vitesse des transports en commun ;
- Augmenter la sécurité et le confort des arrêts de trams et de bus ;
- Des budgets suffisants doivent être réservés à l'entretien des voiries en attachant une attention particulière aux espaces réservés aux cyclistes ;
- Favoriser l'implantation des entreprises à haute intensité de main-d'œuvre et autres collectivités à proximité d'endroits bien desservis par les transports en commun.

Une politique de stationnement en faveur des riverains et des commerces

- Evaluer la mise en œuvre du plan de stationnement et l'adapter en fonction des résultats de l'évaluation ;
- Rendre la politique de stationnement plus lisible et plus transparente pour les usagers ;
- Intégrer la politique communale dans celle établie par la Région ;
- Utiliser une partie significative des recettes provenant du stationnement au profit de l'amélioration de l'espace public et de la politique de mobilité ;
- Améliorer l'accessibilité des citoyens au service du stationnement ;
- Organiser un contrôle plus strict du stationnement sauvage.

Un espace public accessible à tous, sûr et convivial

- Faciliter la mobilité et l'accès aux équipements collectifs pour les personnes à mobilité réduite;
- Poursuivre la politique de verdurisation des quartiers et de création d'espaces verts dans les quartiers qui en manquent (voir programme « Qualité de la vie ») ;
- Poursuivre la mise en œuvre du « Plan Lumière » (rénovation et création des éclairages publics dans les différents quartiers) ;

- Aménager des plaines de jeux et des petites infrastructures sportives, entretenues régulièrement et sécurisées, dans tous les quartiers ;
- Intensifier la lutte contre les comportements inciviques et les dégradations de l'espace public, en organisant un contrôle et une verbalisation (voir programme « Qualité de la vie ») ;
- Intensifier la lutte contre les immeubles abandonnés ou délabrés (voir programme « Urbanisme ») ;
- Mettre en place une signalisation des lieux d'intérêt touristiques et culturels ;
- Baliser des parcours piétons;
- Valoriser le réseau de sentiers et de chemins à Neerpede et dans la vallée du Vogelzangbeek (balisage et entretien) ;
- Améliorer la coordination entre la commune et la Région pour les aménagements des espaces publics et des espaces verts ;
- Systématiser l'usage de matériaux naturels et durables ;
- Aménager et ouvrir au public les berges de la Senne.

Relations Nord/Sud

CONSTATS

La paix et la compréhension entre les hommes et les femmes d'ici et d'ailleurs passent essentiellement par une meilleure connaissance réciproque. Les relations avec le reste du monde peuvent paraître fort lointaines des préoccupations communales. Pourtant, à condition de le vouloir, la commune peut être le lieu d'une promotion très concrète de la participation des citoyens à la dimension mondiale.

La coopération internationale est également une manière d'accompagner la mondialisation et de ne pas laisser cette dernière uniquement dans les mains de l'économie. D'une certaine manière, c'est contribuer à la recherche d'une gouvernance qui dépasse les cadres nationaux. C'est favoriser le développement d'une conscience planétaire au niveau local.

PROPOSITIONS ECOLO-GROEN!

- Maintenir un budget propre et un fonctionnaire à temps plein pour développer une politique Nord/Sud ;
- Maintenir et relancer le Groupe d'initiatives Nord/Sud, qui est un lieu de débats et d'échange d'informations entre tous les acteurs intéressés (fonctionnaires communaux, élus, habitants bénévoles, ongs, monde associatif...). Ce groupe propose et décide des actions à mener ;
- Redynamiser l'organisation annuelle d'une Quinzaine de la solidarité Nord/Sud, événement à la fois informatif, festif et culturel, qui vise à sensibiliser l'ensemble des habitants à ces questions ;
- Privilégier dans la commune les produits issus du commerce équitable ;
- Accorder une attention particulière à la sensibilisation du milieu scolaire en intégrant cette problématique dans le projet éducatif des établissements scolaires. Un travail d'information et d'éducation sera mené dans les écoles, les associations et les bibliothèques communales ;
- Poursuivre et renforcer les relations Nord/Sud par la multiplication d'échanges égalitaires et d'expériences en matière de gestion des administrations communales ;
- Exploiter au mieux les jumelages entre communes, qui peuvent fournir la base de contacts et d'échanges réguliers ; Développer au mieux les partenariats entre communes (jumelages) qui peuvent fournir la base de contacts et d'échanges réguliers et mettre en œuvre diverses formes de coopération, techniques et éthiques ;
- Soutenir les populations aux prises avec des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ;
- Mettre en œuvre la charte pour le Développement Durable Équitable qui a été votée par le Conseil Communal.

Politique des aînés

CONSTATS

Le vieillissement de notre population est une réalité indéniable. Les problématiques rencontrées par nos aînés varient d'une personne à l'autre et dépendent de la situation sociale et familiale (état de santé, niveau de dépendance, ou encore appartenance culturelle).

Quelques constantes toutefois : les problèmes de santé et de gestion du vieillissement au quotidien préoccupent beaucoup nos aînés ; le cadre de vie et le maintien des racines sont particulièrement importants pour eux; la peur des vols et de la violence sont une réalité incontestable.

PROPOSITIONS ECOLO - GROEN!

Penser la politique des aînés comme une politique transversale :

- Prendre en compte la réalité des aînés dans les politiques de mobilité, de logement, d'aménagement du territoire, de santé ...
- Développer un « service senior » pour :
 - soutenir les aînés ;
 - sensibiliser les autres services de la commune à la réalité des aînés ;
 - informer les aînés des sujets susceptibles de les intéresser (services offerts par le CPAS, distribution de repas, informations relatives aux pensions, activités culturelles et d'éducation permanente...);
 - servir de porte d'entrée pour les demandes de soutien de projets à destination des aînés.

Développer, avec et pour les aînés, une société plus solidaire

- Associer les personnes âgées aux aménagements et politiques communales ; leur faciliter l'accès aux infrastructures et aux informations, entre autres via la formation à l'utilisation des technologies ;
- Dynamiser le Conseil Consultatif des aînés, et favoriser les entraides avec les différents conseils participatifs des aînés ;
- Initier des lieux de coordination et d'échanges de bonnes pratiques entre les familles, les associations, le personnel des maisons de repos ... sur le territoire de la commune ;
- Valoriser le savoir des aînés dans la commune au bénéfice de tous, par exemple via les écoles de devoirs, en proposant aux aînés d'être témoins au cours d'histoire contemporaine, ou en favorisant les dons de livres d'époque dans les bibliothèques communales ;
- Offrir la possibilité aux aînés de participer aux élections communales : l'accessibilité aux bureaux de vote doit être renforcée, la commune doit assurer un dispositif de véhicules adaptés ou de transport collectif et envisager de mettre des bureaux de vote officiels aussi dans les maisons de repos afin notamment de mettre un terme aux pratiques clientélistes qui prévalent lors des élections et de garantir aux aînés leur droit de vote effectif ;
- Développer une information spécifique à destination des aînés, rassemblant toutes les informations susceptibles de les concerner (services octroyés par le CPAS, distribution de repas, informations relatives aux pensions, activités culturelles, mouvements d'éducation permanente,...) ;

- Veiller à ne pas tenir à l'écart les aînés des nouvelles technologies de l'information, en proposant des formations ciblées (utilisation d'Internet,...) ;
- Organiser les loisirs et les activités culturelles en faisant appel à la créativité et à la solidarité des aînés ;
- Proposer durant toute l'année et à différents moments de la journée des activités à destination des aînés mais aussi des activités intergénérationnelles ;
- Encourager les contacts intergénérationnels et développer des aides réciproques, par exemple dans le cadre d'un réseau d'échanges des savoirs ;
- Soutenir les associations d'aînés pour développer et encourager le volontariat
- Soutenir le volontariat en faveur des aînés comme les visites aux aînés isolés en faisant la promotion de la prise en charge de la COCOF ;
- Instaurer l'intervention du CPAS lorsque des personnes à faibles revenus risquent l'expulsion ; pour les plus démunis, attribution de logements sociaux par la commune ;
- Prendre en considération les besoins spécifiques des différentes minorités ;
- Créer une « **maison des aînés** », sur le principe des maisons de jeunes, gérée par les aînés en collaboration avec la commune, au départ des coordinations existantes, dynamiser et stimuler la citoyenneté ;
- Favoriser les échanges au moyen de restaurants collectifs, de jardins partagés, encourager les activités de type carrefour des générations, la formation des aînés par les plus jeunes dans les espaces numériques, l'ouverture ponctuelle des maisons de jeunes aux aînés...

Un cadre urbain sûr et adapté

- Poursuivre la mission de sensibilisation en étant particulièrement attentif et exigeant quant à l'accessibilité des bâtiments gérés par la commune : maison communale, maison de quartier, services de la population, musées communaux, propriétés communales ... ;
- Poursuivre les aménagements de l'espace public visant à faciliter une vie active des aînés : élimination des obstacles tels que trottoirs encombrés, bordures élevées, escaliers infranchissables, rues mal éclairées, arrêts de transports en commun inaccessibles ou dangereusement accessibles, feux trop rapides pour les piétons... ;
- Poursuivre l'aménagement de lieux de promenades, de parcours de santé adaptés, d'espaces de repos et de conversation dans les parcs et les squares ;
- Garantir une offre suffisante et des infrastructures sportives accessibles aux aînés ;
- Assurer un sentiment de sécurité aux aînés par un aménagement plus sûr de l'espace public et par une présence accrue de l'autorité publique (voir programme « Prévention et sécurité ») ;
- Poursuivre l'amélioration de l'éclairage public.

Adapter les lieux de vies

- Instaurer une collaboration de la commune avec des initiatives facilitant le **maintien à domicile** des personnes à autonomie réduite, entre autre via l'adaptation du logement ;
- Au départ de **structures collectives**, rassembler différents services aux aînés (aides ménagères, soins, coiffeurs, repas, ...) ;
- Développer les services de proximité à l'attention des aînés ;
- Soutenir les initiatives de résidences-services sociales, d'habitats groupés (abbeyfield, cantous, andromède...) ou intergénérationnel (kangourou, kots étudiants chez un aîné ...) ;

- Favoriser l'ouverture des maisons de repos et de soins vers le quartier (comité de quartier, intégration dans les contrats de quartiers ...);
- Intégrer le service de repas à domicile et les cuisines des maisons de repos dans le programme transition alimentation durable; associer les aînés au développement des potagers;
- Garantir l'accessibilité du logement public sur le territoire communal et proposer des logements adaptés ou adaptables;
- Envisager la présence d'animaux de compagnie dans les maisons de repos, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Police

CONSTATS

La démocratie ne peut fonctionner que si ses lois sont appliquées et respectées. Ceci implique une police juste, proche et à l'écoute du citoyen.

Outre les problèmes rencontrés dans d'autres villes quant au manque d'effectifs, la représentation des Bruxellois eux-mêmes au sein de leur police pose question : seuls 7,45 % des policiers travaillant dans la capitale sont bruxellois. Cela n'est évidemment pas sans poser problème, particulièrement en ce qui concerne la connaissance du territoire et des populations qui y vivent. Il est essentiel que le nombre de Bruxellois au sein des zones de police de la capitale augmente : des agents issus des différents quartiers de Bruxelles auront une relation privilégiée avec les habitants, améliorant ainsi le contact, l'action policière et réduisant le sentiment d'insécurité.

PROPOSITIONS D'ECOLO – GROEN!

Une police de proximité :

- Réinvestir massivement dans une véritable police de proximité (community policing), dans l'esprit de la réforme des polices :
 - multiplier les patrouilles non motorisées (à pied, à cheval, à vélo, en rollers), assurer une présence policière dans les villages et les quartiers (notamment les quartiers avec des problématiques spécifiques : noyau commercial, lieux générateurs de nuisances...) dans de larges plages horaires ;
 - organiser la participation des policiers à la vie de la communauté (fêtes de quartier, visites d'écoles, opérations « portes ouvertes » ...) ;
 - ne pas considérer l'installation de caméras comme la seule solution aux problèmes de sécurité et ne l'envisager que dans des cadres précis compte tenu des évolutions technologiques (mécanismes de détection des activités, veille informatique ...) en veillant à bien cadrer (protection et conservation des données, différenciation espaces publics et privés, protection des personnes soupçonnées et des victimes d'actes de délinquance ...) ;
- Poursuivre et valoriser la décentralisation des commissariats (élargir les heures d'ouverture et renforcer les effectifs) ;
- Améliorer l'accueil dans les commissariats, y compris la confidentialité ;
- Renforcer la sécurité routière au bénéfice des usagers utilisant la mobilité douce : redonner une priorité à la répression de la vitesse excessive et du parking intempestif mettant en danger l'ensemble des autres usagers (piétons, deux-roues et automobilistes) ;
- Organiser régulièrement des réunions dans les quartiers pour écouter et prendre en compte les problèmes des habitants, avec les responsables politiques, les policiers et toutes autres personnes concernées. Veiller à ce que ces rencontres soient suivies d'effet ;
- Veiller à ce que la police soit le reflet de toutes les composantes de la société, incluant notamment plus de femmes et plus d'agents issus de l'immigration ;
- Augmenter le nombre de formations suivies par les policiers, pas seulement les formations permettant une promotion, mais aussi des formations de terrain comme « comment patrouiller en ville », droits de l'homme, lutte contre les discriminations, etc ;
- Éviter les contrôles d'identité intempestifs ;

- Reprendre la lutte contre les infractions environnementales parmi les priorités (équipe de policiers formés à la législation environnementale dans chaque zone de police, développement de stratégies adaptées en collaboration avec les services de propreté, information des citoyens sur les risques de sanctions) ;
- Mettre en place une cellule anti-discrimination au sein de la zone de police pour permettre à toute victime d'actes discriminatoires quel(s) qu'en soi(en)t le(s) motif(s) (insultes, violences, délit de faciès), de porter plainte auprès d'un agent spécifiquement formé ;
- Investir dans la formation à la gestion des problèmes de voisinage et à l'assistance aux victimes, en collaboration avec les associations spécialisées (notamment les associations de femmes) pour améliorer la qualité de l'accueil aux victimes (entre autres les femmes victimes de violences conjugales) ;
- Entreprendre des actions envers une série de publics spécifiques tels que les usagers des transports en commun (entre autre à travers une collaboration renforcée entre les agents de la STIB et la police) les petits commerçants (préfinancement de l'accès au système « Télé police », information sur la législation en matière de sécurisation, ...).

Une police démocratique :

- Respecter les prérogatives du Conseil de police et veiller à fournir aux conseillers de police toutes les informations permettant un contrôle démocratique du fonctionnement de cette dernière ;
- Présenter, tous les deux ans, un véritable Plan Zonal de Sécurité au conseil de police et permettre d'en débattre. Ceci doit permettre une vraie réflexion sur le fonctionnement de la police ;
- Evaluer le fonctionnement des caméras en terme d'efficacité (20 caméras sur 60 sont en panne !), de coût et de respect de la vie privée ; ne pas considérer l'installation de caméras comme la seule solution aux problèmes de sécurité et ne l'envisager que dans des cadres précis compte tenu des évolutions technologiques (mécanismes de détection des activités, veille informatique ...) en veillant à bien cadrer leur utilisation (protection et conservation des données, différenciation espaces publics et privés, protection des personnes soupçonnées et des victimes d'actes de délinquance ...) ;
- Promouvoir le droit d'interpellation des habitants au Conseil de police ;
- (Re)définir démocratiquement les priorités des missions policières dans les conseils zonaux de police ;
- Evaluer régulièrement les politiques mises en place afin de permettre un ajustement continu des décisions prises en fonction des objectifs poursuivis et des effets observés ;
- Réinvestir massivement dans une véritable police de proximité, dans l'esprit de la réforme des polices et
 - multiplier les patrouilles non motorisées (à pied, à cheval, à vélo, en rollers), assurer une présence policière dans les villages et les quartiers (notamment les quartiers avec des problématiques spécifiques : noyau commercial, présence de prostitution, lieux générateurs de nuisances tels que les dancings ...) dans de larges plages horaires ;
 - mieux prendre en charge les victimes d'agression physique et/ou sexuelle ;
 - organiser la participation des policiers à la vie de la communauté (fêtes de quartier, visites d'écoles, opérations « portes ouvertes » ...) ;
 - s'engager prudemment dans le concept de « Community policing » , notamment en favorisant la mise en place d'équipes transversales et déspecialisées, qui effectuent un véritable travail de quartier (médiation de voisinage, lutte contre le tapage nocturne, information sur les consignes de

sécurité en cas de départ en vacances, gravures de vélos, motos et voitures). Il faut cependant être conscient que les membres des équipes restent juridiquement tenus de communiquer les crimes et délits dont ils ont connaissance. Les équipes peuvent s'inscrire dans une démarche de partenariat avec les différentes composantes de la société (services communaux ou sociaux, familles, associations, écoles ...), dans la mesure où les citoyens et travailleurs concernés sont avertis des conséquences de leur collaboration et volontaires (ou dans des cas très spécifiques et restrictifs obligés par une disposition légale). Les domaines de travail sont notamment la prévention de conflits, la circulation de l'information, voire l'établissement d'un diagnostic en matière de sécurité (par exemple à travers la mise sur pied de marches exploratoires) ;

- développer des Partenariats locaux de Prévention pour les Indépendants (PLP-I) dans les quartiers commerçants où cela se justifie ;

Prévention et sécurité

CONSTATS

Garantir la sécurité des citoyens est une mission essentielle des pouvoirs publics et en particulier, des pouvoirs communaux. A Anderlecht, l'insécurité est une réalité indéniable, dont sont malheureusement victimes les citoyens les plus vulnérables. Tant l'insécurité que le sentiment d'insécurité sont une atteinte inacceptable à la qualité de vie et la sécurité à laquelle chacun a droit.

Pour Ecolo, la problématique de la sécurité ne peut être réduite à l'unique question de la délinquance. La détérioration du cadre de vie, les actes de malpropreté, les conditions de logement, la précarisation économique et sociale, l'absence de perspectives d'avenir et d'épanouissement, en particulier pour les jeunes et les personnes âgées, sont autant d'éléments qui contribuent à l'insécurité. Répondre aux besoins locaux en matière de sécurité et de protection des citoyens et restaurer le sentiment de sécurité est donc une question plus large, qui passe entre autres par l'amélioration du cadre de vie.

La commune bénéficie de dispositifs subsidiés par le gouvernement fédéral et la Région bruxelloise - le Contrat de Sécurité et de Prévention, la Politique des Grandes Villes - au sein desquels une politique de prévention a été menée en agissant sur ces différents niveaux. Ils ont permis d'intensifier le travail de prévention sociale, d'augmenter la présence quotidienne, dans l'espace public, de travailleurs de prévention (APS, stewards cyclistes, gardiens de parc), d'intervenir sur le cadre de vie (rénovation de l'éclairage, lutte contre les dégradations urbaines, ...). Ce travail doit être poursuivi et renforcé.

PROPOSITIONS

Une politique de prévention sociale

- Mener une politique de prévention et de sécurité durable, visant à restaurer le lien social, en luttant contre tout ce qui contribue au sentiment d'exclusion (emploi, logement...). La cohésion sociale et l'aide aux personnes précarisées ou en difficulté seront des objectifs prioritaires ;
- Poursuivre et renforcer la politique de prévention sociale en maintenant les dispositifs existants (éducateurs de rue, animateurs, médiateurs sociaux, médiateurs scolaires, Antenne scolaire, Service d'aide aux personnes toxico-dépendantes, FEFA, Uzine, Maison de quartiers Atelier informatique Peterbos, ...);
- Etendre à d'autres quartiers la création d'antennes de prévention de proximité ;
- Articuler la politique de prévention sociale avec les politiques de l'emploi et de formation professionnelle ainsi que les politiques de rénovation urbaine;
- Mener un travail spécifique en direction des jeunes en difficultés ou « exclus », notamment via des projets visant la participation citoyenne de ceux-ci ou des activités favorisant les rencontres entre les jeunes de différents quartiers (voir programme « Jeunesse ») ;
- Mettre en place un conseil consultatif de prévention efficient, chargé, en concertation avec les différents acteurs concernés d'analyser les différents aspects de la criminalité et de la délinquance afin d'élaborer des propositions pour solutionner ces problèmes.

Un cadre urbain rénové et sécurisé

- Poursuivre les aménagements visant à renforcer la sécurité des piétons et des cyclistes, en particulier aux abords d'écoles. Etendre la présence des gardiens de la paix à toutes les sorties d'écoles ;
- Améliorer la qualité de l'espace public, qui renforce tant la sécurité subjective (éclairage ...) qu'objective (lutte contre le stationnement illégal, la vitesse excessive...);
- Poursuivre la rénovation des quartiers fragilisés en accordant une attention particulière à la qualité de l'espace public (voir programme « Développement durable des quartiers fragilisés »).
- Maintenir et augmenter une présence sécurisante des gardiens de la paix dans l'espace public ;
- Afin de garantir le contrat social, lutter contre les « petites incivilités » (tags, dépôts clandestins, vandalisme ...), à la fois en les poursuivant (fonctionnaires pour les constats et les sanctions...) et en les prévenant (par exemple, en multipliant des espaces d'expression pour les arts urbains ou des infrastructures sportives, en menant des campagnes d'information et de sensibilisation ...);
- Former le personnel communal – intervenants sociaux et personnel de police – aux questions des violences familiales et conjugales et multiplier l'information à travers brochures, documents officiels et sites internet ;
- Améliorer les trottoirs dégradés et être strict sur le stationnement « sauvage » des véhicules automobiles.

CONSTATS

La qualité de vie est un enjeu fondamental pour les communes. Il s'agit d'améliorer les conditions de vie des citoyens et d'enrayer l'exode urbain dont une des causes principales est la qualité jugée insuffisante de l'environnement : bruit, pollution, malpropreté...

A leur niveau, les communes disposent de nombreux leviers pour amplifier les politiques menées et améliorer notre cadre environnemental. Une action publique forte en matière d'environnement est donc essentielle. C'est aussi au niveau local que le citoyen peut concrètement devenir acteur de l'amélioration de son environnement.

La lutte contre le réchauffement climatique sera un des enjeux majeurs des prochaines années. Si nous voulons garder une planète viable, pour nous, pour nos enfants, des mesures doivent être prises dans les entreprises, les logements, les commerces, les transports...

Autre enjeu planétaire qui trouvera bien évidemment des concrétisations locales : le maintien de la biodiversité. Là aussi, la commune a un rôle important à jouer, pour inciter, montrer l'exemple (dans les espaces verts publics notamment) et contribuer à ce que chacun agisse à son niveau, dans son jardin.

Une grande part de la population partage ces objectifs et la commune a la possibilité, la responsabilité d'inciter et d'aider les habitants à être les acteurs de la restauration de leur environnement. Cette implication du citoyen dans la préservation de son environnement a aussi un rôle social non négligeable, tant il est fréquent que les personnes économiquement les plus défavorisées vivent dans les environnements les plus dégradés.

PROPOSITIONS ECOLO – GROEN!

En ce qui concerne les espaces verts et la nature

- Création et réhabilitation d'espaces verts, prioritairement dans les quartiers qui en manquent. Entretien régulier des espaces verts communaux;
- Gestion écologique des espaces verts avec un minimum d'herbicides et insecticides;
- Mise à la disposition des habitants de terrains communaux inoccupés pour en faire des jardinets de quartier et promouvoir l'horticulture biologique;
- Soutenir et encourager l'agriculture urbaine sur les terrains non exploités et sur certaines toitures ;
- Entretien par la commune de son patrimoine vert d'avenues et de rues arborées;
- Promotion par la commune de jardinets et de plantes grimpantes de façade (poursuite des opérations « quartiers verts »);
- Promouvoir la biodiversité sur tout le territoire communal, notamment par des actions de sensibilisation visant à encourager le citoyen à prendre des mesures de protection ou de développement de la biodiversité;
- Favoriser la plantation d'espèces végétales locales dans les propriétés communales, l'espace public, mais également dans les permis d'urbanisme délivrés ;

- Protéger et végétaliser les jardinets dans les zones de recul et les intérieurs d'îlots, notamment dans le cadre des contrats de quartier ou des primes à la rénovation ;
- Lutter contre les plantes invasives ;
- Edicter un règlement communal d'urbanisme qui prévoit une obligation de compenser la biodiversité (à l'endroit même ou à un autre endroit) lorsque celle-ci est détruite par un projet ;
- Appliquer les recommandations du PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature) et notamment développer le maillage vert et bleu ainsi que la gestion différenciée des espaces verts ;
- Préservation de caractère rural de Neerpede, en ce compris son activité agricole;
- Gestion active des zones à haut potentiel écologique ;
- Développement d'ateliers éducatifs sur les activités agricoles, le cas échéant par la mise en place d'une ferme éducative pour les enfants;
- Faciliter l'accès à l'information en matière d'environnement, notamment via internet ;
- Accroissement de la végétalisation des zones de parking ;
- Assurer une meilleure surveillance des parcs ;

En ce qui concerne la construction et l'habitat

- Mettre en œuvre la motion Climat votée en 2007, notamment en réalisant des audits énergétiques de tous les bâtiments communaux et en appliquant le standard « construction passive » pour toute nouvelle construction et le standard « basse énergie » pour toute rénovation complète d'immeubles existants ;
- Réaliser un bilan carbone de la commune via une méthode standardisée. Cette approche vise à l'aide à la décision. Le bilan carbone est complémentaire à l'audit énergétique ;
- Réalisation d'un inventaire du patrimoine communal et de son état ;
- Pour l'entretien de ses propres bâtiments ainsi que des bâtiments scolaires, priorité sera donnée par la commune aux produits écologiques;
- Dans le cadre de la rénovation et de la construction, priorité sera donnée à l'emploi de bois d'essence européen ou labellisé (FSC, PEFC,...);
- Mettre en œuvre un plan d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) et de développement des énergies renouvelables (solaire thermique, photovoltaïque, utilisation du bois pour des réseaux de chaleur, cogénération ...) qui tendent à s'autofinancer;
- Installation dans les bâtiments communaux de citernes d'eau de pluie et mise en place d'un système d'utilisation de celle-ci à des fins non-alimentaires;
- Information et sensibilisation des acteurs privés aux techniques écologiques de construction, de rénovation et d'entretien;
- Edicter un règlement communal d'urbanisme imposant le respect de techniques de construction et de rénovation durables;
- Poursuite de l'encouragement au placement de chauffe-eau solaires, de citernes d'eau de pluie et de toitures vertes au moyen de primes.

En ce qui concerne l'administration communale

- Développement du service éco-conseil ;
- Participation aux actions de l'IBGE pour gérer l'administration de manière écologique, notamment en développant la dynamique lancée par la labellisation « éco-dynamique » ;
- Généralisation de l'utilisation par l'administration de papier recyclé ;

- Réduire les déchets produits par l'administration communale (tri sélectif, bouteilles en verre, impression recto-verso ...);
- Introduire des critères sociaux et environnementaux, ainsi que la préoccupation énergétique dans tous les cahiers des charges;
- Mener une campagne de sensibilisation et de formation dans tous les services et lancer une dynamique d'URE, avec désignation d'un responsable énergie par bâtiment, stratégie d'émulation et de récompense, information du public dans chaque bâtiment sur les actions menées et les résultats obtenus (évolution des consommations ...);
- Généraliser l'achat de véhicules « propres » en tenant compte de l'écoparc ;
- Organisation par la commune d'un plan de mobilité pour son personnel (incitation à prendre les transports publics, le vélo ... plutôt que la voiture). Revoir la participation communale à la carte de stationnement ;
- Mettre en place une méthode rigoureuse de gestion de l'environnement sur le principe de l'amélioration continue « planifier, mettre en œuvre, contrôler, adapter » au travers d'un système de gestion environnementale certifié, tel que ISO 14.000 ou mieux EMAS.

En ce qui concerne l'eau

- Poursuite de l'encouragement à l'emploi de l'eau de pluie pour les fins non-alimentaires au moyen de primes ;
- Lors de la construction de nouveaux lotissements, imposition d'un réseau d'égouts séparé pour l'eau de pluie;
- Maximaliser les surfaces perméables sur le territoire communal pour lutter contre les inondations;
- Pour les zones non égouttées, la commune favorisera les petites stations d'épuration pour les habitations ;
- Valoriser ou restaurer la présence de l'eau dans les espaces publics ;
- Mettre en valeur les berges de la Seine ;
- Eviter le curage brutal des cours d'eau, faciliter l'accessibilité des berges et assurer leur protection comme zone naturelle de débordement ;
- Encourager la création de mares et autres pièces d'eau accueillantes pour la faune et la flore sauvages.

En ce qui concerne les nuisances sonores

- Régulation de la circulation routière et réduction du bruit causé par celle-ci (voir aussi programme mobilité), entre autres par la création de zones 30 et le choix de revêtements routiers moins bruyants ;
- Edicter des normes sonores strictes pour les engins communaux (tondeuse, balayeuse), notamment pour limiter le bruit ou les émissions ;
- Contrôle plus intensif du niveau sonore des véhicules ;
- Veiller au respect strict des normes de bruit pour les exploitations potentiellement cause de nuisances (entreprises, salles de fêtes...);
- Réunir les acteurs compétents pour lutter contre les nuisances provenant du ring et du chemin de fer.

En ce qui concerne les déchets et la propreté publique

- Poursuivre l'installation systématique de poubelles sur la voie publique en favorisant les poubelles sélectives ;
- Multiplication des bulles à verre, si possible enterrées ;
- Amplification de campagnes de sensibilisation à la propreté, à la réduction des déchets et au tri-recyclage;

- Promotion du compostage individuel et de quartier;
- Poursuivre la lutte (contrôle et verbalisation) contre les comportements inciviques qui dégradent l'image urbaine (actes de malpropreté, dépôts clandestins, affichage sauvage, tags..);
- Mener une politique cohérente et volontariste pour éradiquer le fléau que représentent les crottes de chien (sensibilisation, bornes de propreté, contrôle...) et le nourrissage des pigeons ;
- Placement de toilettes publiques, en collaboration avec Bruxelles-Propreté.

En ce qui concerne la qualité de l'air

- Améliorer la qualité de l'air, principalement au niveau des particules fines causées par les véhicules diesel, notamment en diminuant la pression automobile, en généralisant les zones 30 et en développant les zones de basse émission au niveau de la commune.

En ce qui concerne la pollution lumineuse

- Choisir des appareils d'éclairage urbain économiques orientés vers le sol et modulables en fonction de l'heure ;
- Encourager le même type d'éclairage pour les aménagements privés dans le cadre de l'octroi des permis.

En ce qui concerne l'attention portée par la commune aux problèmes planétaires

- Création et mise en œuvre d'un « Agenda 21 », véritable plan communal de développement durable;
- Maintien d'un échevinat ayant en charge la solidarité Nord-Sud et doté d'un budget et d'un personnel propre;
- Soutien aux comités locaux luttant pour la solidarité et la démocratie mondiales;
- Mise en œuvre de la Charte pour le développement durable et équitable.

CONSTATS

Différentes initiatives sont actuellement menées dans le domaine de la santé à Anderlecht mais de façon dispersée et sans vision globale. En ce qui concerne la structure de soins curatifs (hôpitaux, médecins, kinés, infirmières...), celle-ci est globalement satisfaisante. Par contre, il manque une véritable politique de prévention, en concertation avec tous les acteurs. A ce titre, il manque notamment une véritable politique scolaire de prévention dans des domaines tels que la toxicomanie, les maladies sexuellement transmissibles, l'hygiène alimentaire, etc.

Quelques points spécifiques à relever:

- L'augmentation de logements insalubres et des maladies qui y sont liées ;
- Dans le domaine de la santé mentale, le nombre toujours croissant de demandes de soutien psychologique dans des situations de dépression ou de stress, engendrées par les grands problèmes de société (précarité, chômage, solitude,...), auxquelles il n'est pas toujours possible de satisfaire ;
- En ce qui concerne les personnes moins-valides, malentendantes ou malvoyantes : malgré des efforts consentis au niveau de l'aménagement des trottoirs, des difficultés dans l'accès aux lieux et aux services disponibles à Anderlecht ;
- Malgré l'arrivée du « Bus Santé », une information insuffisante du public quant aux structures d'aide médicale et aux associations à visée médicale fonctionnant sur le territoire communal.

PROPOSITIONS ECOLO - GROEN !

Une approche globale et concertée de la santé

- Analyser chacun des projets politiques de la commune en considérant leur influence sur la santé ;
- S'assurer que, sur le territoire de la commune, les habitants ont accès à un service de santé bien déployé, en bonne intelligence avec les acteurs du terrain, et développer le cas échéant des postes de garde médicale, en collaboration avec les cercles de médecine générale ;
- Intervenir au plus proche de la réalité de nos concitoyens dans les écoles, les maisons de repos, les infrastructures sportives, les initiatives du bien vivre ensemble ... ;
- La santé dépendant des conditions de vie et d'environnement, lutter sous tous azimuts contre la précarité, la solitude, le détricotage du tissu social, les discriminations, le décrochage scolaire. Et veiller à être particulièrement attentif à toutes les causes de nuisances environnementales risquant de nuire à la santé (circulation automobile, pollution des sols, rejet des entreprises, déchets « sauvages »...);
- Assurer une gestion globale et suivie des problèmes de santé, au sein d'une plate-forme de concertation « santé », réunissant régulièrement tous les acteurs de terrain ainsi que des représentants qualifiés du CPAS et des échevins concernés ;
- Organiser une meilleure information concernant l'ensemble des services et structures d'aides existants sur le territoire communal en matière de santé ;

- Relayer les campagnes de prévention organisées à d'autres niveaux de pouvoir en adaptant le média aux réalités locales et aux moyens utilisés par la population pour s'informer (toutes boîtes, courriels, radio locale, journaux locaux ou encore présence sur le terrain), en n'oubliant pas toutes les diversités de cette population (âge, genre, origine, orientation sexuelle).

Un renforcement de la prévention

- Renforcer le travail de prévention dans le mode de fonctionnement du CPAS, par le développement de services de proximité et d'éducation à la santé, à la consommation saine,...
- Encourager une alimentation équilibrée, diversifiée, abordable et saine ainsi que la pratique d'activités physiques intégrées dans le quotidien
- Eduquer les enfants à une alimentation saine via la qualité des repas dans les écoles communales ;
- Consolider la politique de prévention à l'attention des enfants et des jeunes : maladies sexuellement transmissibles, toxicomanie (tabac, alcool, drogues),... par une information accrue dans les écoles communales, les associations de quartiers, les clubs sportifs ;
- En partenariat avec les Centres Psycho-Médico-Sociaux (CPMS) et les plannings familiaux de la commune ou des communes voisines, informer les élèves à la vie relationnelle sexuelle et affective en faisant appel à des intervenants extérieurs ;
- En vue de lutter contre la solitude et de favoriser les échanges intergénérationnels, augmenter le nombre d'espaces publics de rencontre, et augmenter le nombre de plaines de jeux ;
- Lutter contre les nuisances sonores en favorisant la prévention :
 - établir un cadastre du bruit ;
 - limiter, par règlement de police, de manière mesurée et raisonnable, les nuisances sonores liées à l'importance et à la vitesse de la circulation ;
 - être proactif dans la gestion de la vie sociale et culturelle pour favoriser le respect réciproque (soirées, nuits, jours fériés, week-end, zones de détente ou de repos, foires, braderies, fêtes foraines ou villageoises ...) ;
 - veiller à assurer la prévention de la surdité dans les fêtes et concerts organisés dans la commune (limitation du niveau sonore, distribution de bouchons ...)

Augmenter les prises en charges des personnes précarisées

- Accroître les capacités de prise en charge du centre de santé mentale et créer des antennes locales dans les quartiers les plus démunis ;
- Renforcer l'aide psycho-médico-sociale à apporter aux toxicomanes ;
- Redynamiser et coordonner l'aide communale et du CPAS aux personnes âgées à domicile afin de permettre leur maintien à domicile ;
- Dans le cadre des dérogations permettant l'accès aux logements sociaux, accorder la priorité aux familles dont les conditions de logement nuisent à la santé ;
- veiller à développer les relais santé ou des dispositifs similaires pour réintégrer des personnes dans le circuit de soins, leur donner les informations nécessaires et les accompagner dans les processus et parcours parfois complexes ;
- Garantir un soutien suffisant, adapté et respectueux aux associations de patients et groupes de rencontre et d'entraide (par exemple les malades du cancer, les aidants proches, les associations de volontaires pour les soins palliatifs ...).

CONSTATS

Les prévisions pour 2020 annoncent une population de 1 230 611 habitants en Région bruxelloise, soit une augmentation annuelle de 14 000 habitants. Un des enjeux est donc de trouver un juste équilibre entre le besoin d'espace pour le logement, les bureaux, les déplacements et les activités économiques et des espaces verts afin de maintenir la qualité de la vie. Un autre enjeu est le maintien à Bruxelles de sa classe moyenne.

L'objectif est de répondre aux défis du 21^e siècle, à savoir l'essor démographique, les changements climatiques, les économies d'énergie et la production d'énergie renouvelable, une nouvelle mobilité basée sur les déplacements doux, la cohésion sociale et le développement économique, le maintien de la biodiversité et la restauration des écosystèmes.

PROPOSITIONS ECOLO - GROEN!

Une planification stratégique et contrôlée

- Adopter un Plan Communal de Développement (PCD) qui soit un véritable plan stratégique, résolument orienté vers le développement durable et qui intègre la lutte contre le changement climatique;
- Développer des projets d'éco-quartier : c'est plus que des questions d'intégration dans un environnement existant. Il faut considérer un projet durable dans son ensemble avec des questions comme la mobilité, l'énergie, logement, l'emploi, l'idée du vivre ensemble, la sécurité mais aussi l'enseignement et l'accueil de la petite enfance et la place des aînés ... Pour que ces projets deviennent des exemples de développement durable, il conviendra de coordonner ces politiques, dans le cadre de la vision stratégique imaginée pour la commune.
- Localiser les activités économiques en fonction de leur accessibilité :
 - privilégier l'implantation d'activités tertiaires de type bureaux aux abords immédiats des nœuds de communication ;
 - privilégier l'implantation d'activités économiques mixtes (non industrielles de type petit artisanat ...) dans le tissu urbain grâce à la réhabilitation d'anciennes friches ;
 - favoriser les commerces de proximité comme réelle alternative aux grandes surfaces et situer les centres commerciaux en extension de sites existants ou dans des projets urbains directement greffés sur les rues commerçantes existantes ;
 - protéger les espaces agricoles et naturels.
- Réaménager les friches et dents creuses, tant pour le logement et l'activité économique que pour une vocation récréative ;
- Créer une cellule de développement de la commune qui pilotera la mise en œuvre du PCD, des éco-quartiers, de la lutte contre les immeubles abandonnés ;
- Promouvoir le développement de projets d'éco-construction ;
- Requalifier et protéger les cités-jardins, notamment par l'instauration d'un règlement d'urbanisme ;
- Renforcer le contrôle de la mise en œuvre des permis accordés et des infractions

- urbanistiques ;
- Activer des périmètres de préemption dans les zones où la commune souhaite intervenir ;
- Travailler en collaboration avec les communes voisines pour toute une série de services et de structures, de manière à réduire les coûts des projets et en améliorer l'efficacité (par exemple : piscines, commerces, centrales d'achats, infrastructures sportives, régies foncières ...).

Une politique urbaine concertée

- Associer les habitants aux enjeux urbanistiques communaux (en amont des permis). Un soutien logistique et méthodologique pourra être apporté par la Maison de la Participation ;
- Améliorer l'information du citoyen et des demandeurs de permis afin de rendre les législations plus compréhensibles et abordables par chacun : création de guichet de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, accès aux plans, schémas et règlements sur le site internet de la commune ;
- Améliorer l'information et le fonctionnement des enquêtes publiques et des commissions de concertation ;
- Imposer la présence de représentants des habitants dans les comités d'accompagnement des PPAS, des études d'incidence ;
- Organiser avec les habitants des réunions de participation en dehors des procédures légales classiques (réunion d'information préalable aux enquêtes publiques ...) sur les besoins et l'avenir de leur quartier, sur les orientations stratégiques de la commune ...;
- Soutenir la vie associative (associations d'habitants, comités,...) et inciter à la formation de nouvelles associations.

Une priorité à la rénovation du patrimoine dans un environnement sain :

- Accélérer la rénovation du patrimoine public communal en limitant la démolition de bâtiments communaux aux cas extrêmes où toute rénovation sera devenue impossible il faudra tenir compte des critères environnementaux et énergétiques ;
- Tous les moyens de lutte contre les immeubles et terrains à l'abandon seront activés :
 - Inciter les propriétaires à rénover leur bien et à le confier à une AIS (Agence Immobilière sociale) ;
 - Encourager l'occupation des logements au-dessus des commerces ;
 - Faire mieux appliquer la taxe sur les immeubles inoccupés ;
 - Recourir aux subsides régionaux pour l'acquisition et la rénovation d'immeubles abandonnés, au besoin par expropriation ;
 - Mettre en œuvre le mécanisme de gestion publique tel que le prévoit le Code du logement ;
- Multiplier et embellir les espaces publics, leur donner une vocation sociale dans les quartiers existants (lieux de rencontre, espaces favorables au développement de la biodiversité, potagers urbains, plaines de jeux, espaces sports ...) ;
- Développer des espaces verts ;
- Exiger des charges d'urbanisme pour toute implantation de bureaux et toute implantation de grandes surfaces commerciales en dehors des noyaux commerciaux ;
- Soutenir le commerce de proximité pour assurer la revitalisation des noyaux commerciaux ;
- Diminuer l'emprise de l'affichage publicitaire ;

- Participer de manière dynamique à la protection et à la promotion des monuments et sites situés sur le territoire de la commune et accorder une attention particulière au petit patrimoine ;
- Implanter des œuvres d'art dans l'espace public (sculptures, tags ...) et les bâtiments communaux ;
- Prendre en compte la problématique « eau » dans les nouveaux projets en favorisant les « projets verts » tels que les toitures vertes, la création d'espaces verts perméables, les parkings semi-drainants.

CONSTATS

Le sport, au sens large du terme, joue incontestablement un rôle important dans la société. Pour notre commune, le sport doit avant tout être un moyen d'action pour satisfaire différents objectifs qui s'intègrent dans le cadre, plus large, du projet politique :

- *Utiliser le sport dans sa dimension collective, comme source d'intégration sociale et, pour les plus jeunes, d'apprentissage de règles, d'écoute, de participation à la vie d'un groupe ;*
- *Faire du sport un moyen d'émancipation individuelle : l'éveil par l'activité psychomotrice pour les jeunes enfants, l'apprentissage d'une maîtrise, voire d'un dépassement de soi ou d'une meilleure acceptation de soi-même pour les plus grands ;*
- *Utiliser le sport dans sa dimension sociale de loisirs.*

La Commune d'Anderlecht possède un potentiel sportif important, tant en termes d'infrastructures que de clubs ou d'associations qu'il convient de soutenir et de développer.

PROPOSITIONS ECOLO - GROEN!

Une politique sportive « du sport pour tous »

- Développer une politique du « sport pour tous », en veillant tout particulièrement au développement du sport pour les femmes, les aînés, les personnes handicapées et en veillant à promouvoir l'interculturalité, notamment pour une répartition des subsides ;
- Maintenir l'Assemblée Générale des clubs sportifs en tant que lieu d'échanges et de concertation des sportifs pour la définition des priorités politiques en cette matière.

Un soutien aux associations et aux clubs sportifs

- Étendre l'action du service communal des sports à un rôle de conseiller à la gestion des clubs et offrir une aide administrative aux clubs qui en font la demande ;
- Augmenter les subsides aux clubs sportifs en orientant prioritairement ceux-ci pour les clubs sportifs qui privilégient la qualité de la formation, l'ouverture à tous, la mixité... ;
- Associer les clubs à la gestion des infrastructures mises à leur disposition.

Un soutien aux familles à faibles revenus

→ Instaurer des aides financières à destination des plus démunis, pour que le coût ne soit pas un frein à la pratique sportive.

Des infrastructures sportives de qualité

- Maintenir et étendre l'ouverture gratuite des terrains et des infrastructures communales aux écoles, clubs, groupes et associations de jeunes ;
- Mener une politique de location des infrastructures sportives qui ne soit pas un obstacle à la pratique du sport ;
- Poursuivre la création, la rénovation des petites infrastructures de quartier : plaines de jeux pour enfants, terrains de pétanque, terrain de basket-ball et de

volley-ball, terrains multisports, ... permettant la pratique de sports par tous et dans tous les quartiers ;

- Poursuivre la rénovation des grandes infrastructures sportives sur base d'un plan quinquennal défini en partenariat avec les clubs sportifs et la Région de Bruxelles capitale ;
- Compléter l'infrastructure sportive communale par la création d'une salle omnisports ;
- Créer des pistes pour vélocross, rollers, planches à roulettes ;
- Poursuivre la signalisation des parcours de marche, de jogging et de vélo dans les parcs et zones sportives ou rurales ;
- Définir des relations sportives et financières claires avec le Royal Sporting Club d'Anderlecht, qui comprennent notamment un objectif d'intégration sociale ;
- Poursuivre le projet d'insertion sociale et d'épanouissement des jeunes par le sport « Foot Etude Famille d'Anderlecht » (FEFA) mené en collaboration avec le R.S.C.A. et l'Athénée Da Vinci. Soutenir et initier d'autres projets de ce type.